



OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

Hallwylstr. 15
CH - 3003 Bern

Tél. +41 31 322 86 25
Fax +41 31 322 87 39

www.culture-suisse.admin.ch

_Encouragement de la culture
_Bibliothèque nationale suisse
_Musée national suisse

**PATRIMOINE CULTUREL ET
MONUMENTS HISTORIQUES**

COPIE

Convention du Patrimoine mondial

Rapport périodique de la Suisse, section II

16 octobre 2005

Sommaire

CH-267	Vieille ville de Berne	5
CH-268	Couvent de Saint-Gall	25
CH-269	Couvent bénédictin Saint-Jean-des-Sœurs à Müstair	47



CH-267
Vieille ville de Berne

01	Introduction																																											
01.01	Etat partie :	Suisse																																										
01.02	Nom du bien du patrimoine mondial :																																											
	Nom en anglais :	Old City of Berne																																										
	Nom en français :	Vieille Ville de Berne																																										
	Nom en espagnol :	Ciudad Vieja de Berna																																										
01.03	Veillez indiquer les coordonnées géographiques du site aux degrés, minutes et à la seconde près. (Dans le cas de grands sites, veuillez indiquer trois ensembles de coordonnées géographiques aux coins nord-ouest et sud-ouest, ainsi qu'au point central du site. Pour des sites moins étendus, indiquer uniquement les coordonnées du point central).																																											
	Latitude du point central : Longitude du point central : Latitude du coin nord-est : Longitude du coin nord-est : Latitude du coin sud-ouest : Longitude du coin sud-ouest :	<table border="1"> <tr> <td>46</td> <td>56</td> <td>,</td> <td>50.03</td> <td></td> <td>N</td> <td>(N =Nord, S= Sud)</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>27</td> <td>,</td> <td>04.30</td> <td>„</td> <td>E</td> <td>(E = Est, O= Ouest)</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td>56</td> <td>,</td> <td>57.86</td> <td>„</td> <td>N</td> <td>(N =Nord, S= Sud)</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>27</td> <td>,</td> <td>31.68</td> <td>„</td> <td>E</td> <td>(E = Est, O = Ouest)</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td>56</td> <td>,</td> <td>45.60</td> <td>„</td> <td>N</td> <td>(N =Nord, S = Sud)</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>26</td> <td>,</td> <td>15.12</td> <td>„</td> <td>E</td> <td>(E = Est, O = Ouest)</td> </tr> </table>	46	56	,	50.03		N	(N =Nord, S= Sud)	7	27	,	04.30	„	E	(E = Est, O= Ouest)	46	56	,	57.86	„	N	(N =Nord, S= Sud)	7	27	,	31.68	„	E	(E = Est, O = Ouest)	46	56	,	45.60	„	N	(N =Nord, S = Sud)	7	26	,	15.12	„	E	(E = Est, O = Ouest)
46	56	,	50.03		N	(N =Nord, S= Sud)																																						
7	27	,	04.30	„	E	(E = Est, O= Ouest)																																						
46	56	,	57.86	„	N	(N =Nord, S= Sud)																																						
7	27	,	31.68	„	E	(E = Est, O = Ouest)																																						
46	56	,	45.60	„	N	(N =Nord, S = Sud)																																						
7	26	,	15.12	„	E	(E = Est, O = Ouest)																																						
01.04	Année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial :	1983																																										
01.05	Date(s) d'extension(s) ultérieure(s) le cas échéant :	Néant																																										
01.06	Organisation(s) ou entité(s) responsables de la préparation de ce rapport :	<p>Coordination générale : Office fédéral de la culture Dr. Oliver Martin Section patrimoine culturel et monuments historiques Hallwylstr. 15 CH – 3003 Bern Tel +41 31 322 44 48 Fax +41 31 322 87 39 oliver.martin@bak.admin.ch</p> <p>Responsable du site : Office des monuments historiques de la ville de Berne Prof. Dr. B. Furrer Postfach 636 CH – 3000 Bern 8 Tel. +41 31 321 60 90 Fax +41 31 321 60 99 bernhard.furrer@bern.ch</p>																																										
01.07	Date du rapport :	16 octobre 2005																																										
01.08	Signature au nom de l'Etat partie :																																											
	Titre professionnel :	Office fédéral de la culture Section patrimoine culturel et monuments historiques Le Chef																																										
	Prénom :	Johann																																										
	Nom de famille :	Mürner																																										
	Date et signature :	<p>BUNDESAMT FÜR KULTUR Sektion Heimatschutz und Denkmalpflege Der Chef</p> <p>18.10.2005 <i>Johann Mürner</i> Johann Mürner</p>																																										

02	Justification de l'inscription (Déclaration de valeur)	
02.01	Quelles observations le Comité du patrimoine mondial ou les organisations consultatives ont-ils faites lors de l'inscription ou lors de toute extension ultérieure ? Veuillez les citer ici.	
	Les organes présument que les édifices dans la Vieille Ville de Berne ne consistent plus que de façades anciennes devant des intérieures modernes.	
02.02	Quelles mesures ont été prises à la suite des observations et/ou décisions des organisations consultatives/Comité du patrimoine mondial lors de l'évaluation et de l'inscription ?	
	M. Michel Parent, président de l'ICOMOS, se rendit à Berne pour une visite des lieux. Il se persuada que plus de 95 % des bâtiments ont gardé leurs intérieurs. Ce constat a mené à l'inscription du site sous le critère c (iii).	
02.03	Selon quels critères votre site a-t-il été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ?	
	Critères culturels : <input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> ii <input checked="" type="checkbox"/> iii <input type="checkbox"/> iv <input type="checkbox"/> v <input type="checkbox"/> vi	
	Critères naturels : <input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> ii <input type="checkbox"/> iii <input type="checkbox"/> iv	
02.04	De nouveaux critères ont-ils été ajoutés après l'inscription initiale, par exemple lors d'une nouvelle présentation d'inscription et/ou d'une extension du bien ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
02.05	Si c'est le cas, veuillez fournir une brève explication.	
02.06	Si ce n'est pas le cas, faudrait-il considérer le site selon des critères supplémentaires? Veuillez préciser les nouveaux critères ci-dessous.	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Critères culturels : <input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> ii <input type="checkbox"/> iii <input type="checkbox"/> iv <input type="checkbox"/> v <input type="checkbox"/> vi	
	Critères naturels : <input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> ii <input type="checkbox"/> iii <input type="checkbox"/> iv	
02.07	Veuillez résumer la justification de l'inscription, telle qu'elle figure dans le document original de proposition d'inscription du site.	
	En ce qui concerne ses aspects intérieurs et extérieurs, Berne est le témoignage le plus impressionnant d'une fondation urbaine en Suisse ; dans le cadre européen elle compte parmi les créations urbanistiques les plus significatives. La vieille ville est un exemple rare de renouveau constant de la substance bâtie respectant les données urbanistiques du plan d'origine ; aujourd'hui elle se présente en tant que variante baroque d'un thème moyenâgeux. Son état actuel est caractérisé par la sauvegarde exemplaire d'une part, par la vie quotidienne intense qui s'y déroule de l'autre.	
02.08	La valeur universelle exceptionnelle du site a-t-elle été définie par les organisations consultatives lors de leur évaluation et par le Comité lors de l'inscription ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.09	Si c'est le cas, veuillez fournir des détails.	
	Le Comité du Patrimoine mondial remarqua lors de l'inscription à sa 7 ^{ème} session que la Vieille Ville de Berne est un exemple positif de l'adaptation d'une ville sur une structure urbaine médiévale conservée le long des siècles, structure qui remplit des fonctions de plus en plus complexes, notamment celle d'une capitale d'un état moderne.	
02.10	La valeur a-t-elle changé depuis l'inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
02.11	Si c'est le cas, veuillez énumérer toutes nouvelles valeurs ou toutes valeurs qui pourraient avoir diminué (veuillez à ne pas énumérer de nouvelles valeurs d'importance nationale ou locale).	
02.12	Lors de l'inscription initiale ou de toute extension ultérieure, le Comité du patrimoine mondial a-t-il approuvé une Déclaration de valeur du site qui en définissait la valeur universelle exceptionnelle ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.13	Si c'est le cas, cette Déclaration de valeur définit-elle et reflète-t-elle toujours de manière adéquate la valeur universelle exceptionnelle du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.14	Sinon, une Déclaration de valeur révisée a-t-elle été rédigée ultérieurement pour le site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.15	Si la Déclaration de valeur n'est pas adéquate et si une Déclaration de valeur révisée n'a pas été rédigée, veuillez en fournir un résumé la valeur universelle exceptionnelle actuellement perçue sur le site, et reflétant également les raisons de l'inscription du site.	
02.16	La description officielle du site par l'UNESCO est-elle	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

	satisfaisante ? (voir http://whc.unesco.org)	
02.17	Si ce n'est pas le cas, veuillez suggérer des modifications.	
	<p>en français :</p> <p>Fondée au XII^e siècle selon un plan de fondation progressiste sur une colline ceinturée par la rivière Aar, Berne s'est développée selon des principes urbanistiques exceptionnellement clairs. Les bâtiments de la vieille ville, de diverses périodes, sont préservés dans leur substance ; les deux éléments des arcades du XV^e siècle et des fontaines du XVI^e siècle sont d'une valeur particulière. Le plan médiéval ainsi que les maisons historiques sont intacts et répondent aux besoins de la vie moderne.</p> <p>in English :</p> <p>Founded in the 12th century according an extraordinarily modern urban plan on a hillside surrounded by the Aare river, Berne developed over the centuries in line with an exceptionally coherent planning concept. The buildings of the Old City, dating from a variety of periods are well preserved; the 15th century arcades and the 16th century fountains are of particular value. The medieval urban structure and the historic buildings have been preserved and fulfill the complex functions of modern life.</p>	
02.18	Le nom du site reflète-t-il de manière adéquate le bien et sa signification?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.19	Si ce n'est pas le cas, souhaitez-vous changer le nom du site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.20	Si vous souhaitez changer le nom du site, veuillez proposer des modifications de son nom.	

03	Limites et zone tampon	
03.01	Les limites du site reflètent-elles de manière adéquate la valeur du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
03.02	Si ce n'est pas le cas, pourquoi ne sont-elles pas appropriées et quelles mesures sont prises pour redéfinir d'autres limites ?	
03.03	Le site comporte-t-il une zone tampon ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
03.04	Si c'est le cas, que protège la zone tampon et celle-ci est-elle adaptée ?	
03.05	Si ce n'est pas le cas, une zone tampon est-elle nécessaire pour protéger la valeur du site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Travail complémentaire nécessaire
03.06	Si ce n'est pas le cas, quelles autres mesures permettent de protéger le site en lieu et place d'une zone tampon ?	
	<p>Une première zone tampon, très efficace, est naturelle, formée par la rivière Aar. Une deuxième zone consiste en la rive droite de la rivière en forte pente. Les parties sud et est de cette pente sont propriété publique, zone verte, en petite partie construite depuis des siècles. Les parties nord sont propriété privée, en zone construite, zone qui demande cependant des restrictions très sévères tant pour les dimensions des bâtiments que pour la partie du sol qui doit rester verte. Ces réglementations légales sont appliquées strictement. Elles sont suffisantes.</p> <p>Cf. réglementations légales correspondantes: Bauordnung der Stadt Bern [règlement des constructions de la ville de Berne] du 1er juillet 2000, (BO, RS 721.1, http://www.bern.ch/leben_in_bern/stadt/recht/systematik/dateien/721.1)</p>	
03.07	Si c'est le cas, quelles mesures sont prises pour définir une zone tampon ?	

04	Authenticité et intégrité du site	
04.01	Une évaluation de l'authenticité et/ou de l'intégrité du site a-t-elle été menée par l'ICOMOS/l'UICN lors de l'inscription ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
04.02	Si c'est le cas, veuillez résumer brièvement cette évaluation.	
	<p>L'évaluation ne s'est faite que de façon orale. Après la visite du président de l'ICOMOS du 21 au 23 octobre 1983, celui-ci s'est déclaré impressionné et satisfait de l'état de conservation actuel des édifices publics et privés dans la vieille ville de Berne. Cet état est assuré par la loi sur la construction [Bauordnung] qui garantit la conservation de la substance d'origine et ne permet pas des événements d'édifices historiques de valeur. Il est vrai qu'une partie des immeubles dans deux rues principales a subi des changements importants voire complets derrière les façades conservées. De tels changements ont touché moins de 5 % du volume construit de la vieille ville et la grande majorité des bâtiments a gardé des intérieurs intacts.</p>	
04.03	Si ce n'est pas le cas, l'authenticité et/ou l'intégrité du site ont-elles été réévaluées depuis l'inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
04.04	Si c'est le cas, veuillez détailler.	

04.05	L'authenticité et/ou l'intégrité du site ont-elles subi d'importants changements depuis l'inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
04.06	Si c'est le cas, veuillez décrire ces changements.	
04.07	Enumérez tous changements importants qui pourraient ultérieurement avoir un impact sur l'authenticité et/ou l'intégrité du site.	
	aucun	
04.08	Ces changements prévus porteront-ils atteinte à la valeur universelle exceptionnelle du site tel qu'elle a été identifiée lors de l'inscription?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

05	Gestion	
05.01	Comment le site est-il actuellement utilisé ?	<input type="checkbox"/> Attraction pour les visiteurs (entrée payante) <input checked="" type="checkbox"/> Centre urbain <input type="checkbox"/> Parc national (ou autre zone nationale protégée) <input type="checkbox"/> Usage religieux <input type="checkbox"/> Paysage rural <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
05.02	Un comité directeur du patrimoine mondial ou un comité de gestion similaire a-t-il été constitué pour superviser la gestion du site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
05.03	Si c'est le cas, veuillez fournir les informations suivantes.	
	Quand a-t-il été constitué ?	
	Quel rôle a-t-il ?	
	Quelle est sa mission ?	
	A-t-il un statut juridique ou officiel ?	<input type="checkbox"/> Statut juridique <input type="checkbox"/> Statut officiel
05.04	Si ce n'est pas le cas, quels plans en place prévoient la création d'un "comité directeur"?	
	aucun	
05.05	Quelles sont les principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site ?	<input type="checkbox"/> Gestion par l'Etat partie <input checked="" type="checkbox"/> Gestion dans le cadre d'une législation de protection <input type="checkbox"/> Gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers <input type="checkbox"/> Gestion dans le cadre de mesures traditionnelles de protection ou loi coutumière <input type="checkbox"/> Gestion consensuelle <input type="checkbox"/> Autre système de gestion en vigueur (veuillez préciser)
05.06	Un coordonnateur at-il été nommé pour superviser la gestion du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
05.07	Si c'est le cas, le coordonnateur travaille...	<input checked="" type="checkbox"/> A temps complet <input type="checkbox"/> A temps partiel <input type="checkbox"/> Assume ces responsabilités en plus d'un autre emploi
05.08	S'il n'y a pas de coordonnateur déjà en place, en faudrait-il un ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
05.09	Si c'est le cas, des plans prévoient-ils la nomination d'un coordonnateur ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
05.10	Veuillez indiquer à quel(s) niveau(x) les pouvoirs publics sont essentiellement engagés dans la gestion du site.	<input type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Local <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
05.11	Les systèmes de gestion en vigueur sont-ils efficaces et/ou suffisants ?	<input type="checkbox"/> Très efficaces <input checked="" type="checkbox"/> Suffisamment efficaces <input type="checkbox"/> Pas suffisamment efficaces

05.12	Certaines améliorations sont-elles nécessaires ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
05.13	Si c'est le cas, quelles mesures sont prises ?	

06	Protection	
06.01	Le site est-il régi par une législation spéciale ou des dispositions administratives (telles qu'une planification particulière de l'espace et des exigences en matière de zonage) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
06.02	Si c'est le cas, veuillez décrire brièvement ces dispositions.	
	<p>La Suisse connaît trois niveaux étatiques : la Confédération, les cantons et les communes. Des législations spécifiques de protection existent à tous les niveaux étatiques (fédéral, cantonal, communal). En outre, des organisations non gouvernementales ont le droit de recours contre les décisions des autorités publiques.</p> <p><u>niveau fédéral:</u></p> <p>Beaucoup de bâtiments du site inscrit sont des objets d'importance nationale et sous protection fédérale. Le site figure dans l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse ISOS (www.isos.ch) en tant que périmètre avec le plus haut degré de protection (sauvegarde intégrale de toutes les constructions et espaces libres, suppression de toutes les causes de perturbation) dans Berne, inscrit en tant que ville d'importance nationale. Dans l'accomplissement des tâches de la Confédération, les autorités, services, instituts et établissements fédéraux ainsi que les cantons doivent en préserver l'intégrité.</p> <p>La Confédération peut soutenir la protection par l'allocation de subventions. Ces subventions ne sont accordées que si le canton participe aussi aux frais dans une mesure équitable. Si un danger imminent devait menacer le site, la Confédération pourrait prendre elle-même les mesures nécessaires pour sauvegarder le site. Les subventions peuvent être liées à des conditions concernant la conservation et l'entretien de l'objet et de ses environs. Les mesures de protection et d'entretien prescrites constituent des restrictions de droit public à la propriété. Elles engagent les propriétaires fonciers intéressés ; les cantons doivent les faire mentionner au registre foncier. La Confédération soutient le canton et les communes dans l'entretien et la conservation du bien : L'avis de la Commission fédérale des monuments historiques CFMH ainsi que d'autres experts fédéraux peut être sollicité pour des questions spécifiques. La Confédération participe en outre de manière importante aux deux centres de compétences fédéraux concernant la conservation technique (Expert-Centers), leur soutien peut également être mis à disposition des cantons.</p> <p>Lois et ordonnances fédérales :</p> <p>Loi fédérale sur la protection du paysage et de la nature du 1^{er} juillet 1966 (LPN; RS 451, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451.html); Ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN, RS 451.1, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451_1.html); Ordonnance du 9 septembre 1981 concernant l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS, RS 451.12, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451_12.html) ; Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c700.html); Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire, (OAT, RS 700.1, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c700_1.html);</p> <p><u>niveau cantonal :</u></p> <p>Le canton recense, conserve et protège le patrimoine mobilier et immobilier. Les services spécialisés collaborent avec les propriétaires et les organisations afin de sauvegarder le patrimoine. Les services spécialisés peuvent prendre des mesures de protection d'urgence lorsqu'un bien est menacé et que ses propriétaires ne prennent pas eux-mêmes les mesures nécessaires pour le protéger. Des bâtiments du site peuvent être classés. Ce classement peut notamment comprendre des interdictions de construction, de démolition ou de transformation. Un classement peut intervenir par contrat avec les propriétaires ou par classement d'office. Pour tout changement d'un bien classé, une autorisation des services compétents est nécessaire. Le canton peut aider à la réalisation des objectifs de protection en versant des subventions.</p> <p>Pour le cas de la Ville de Berne, les services cantonaux ont délégué leurs compétences concernant le territoire communal aux services compétents communaux qui exercent les tâches définies selon la législation cantonale.</p> <p>Lois cantonales :</p> <p>Loi sur les constructions du 9 juin 1985 (LC, RS 721.0, http://www.sta.be.ch/belex/f/7/721_0.htm); Loi sur la protection du patrimoine du 8 septembre 1999 (LPat, RS 426.41, http://www.sta.be.ch/belex/f/4/426_41.htm) Ordonnance sur la protection du patrimoine du 25 octobre 2000 (OPat, RS 426.411, http://www.sta.be.ch/belex/f/4/426_411.htm)</p> <p><u>niveau communal :</u></p> <p>Dans sa loi concernant les constructions, la ville de Berne dispose d'un chapitre entier pour la protection de la vieille ville. Celui-ci règle de manière très détaillée et stricte toutes les questions de sauvegarde des maisons existantes. La loi est appliquée de façon conséquente et sévère. Actuellement, la loi est en procédure de révision. Le nouveau texte prévoit de</p>	

	réduire sensiblement le nombre d'articles et les réglementations détaillées tout en renforçant les principes importants et en accordant au service de Conservation des monuments une influence décisive sur toute intervention. Loi communal : Bauordnung der Stadt Bern [règlement des constructions de la ville de Berne] du 1er juillet 2000, (BO, RS 721.1, http://www.bern.ch/leben_in_bern/stadt/recht/systematik/dateien/721.1) <u>droit de recours des organisations non gouvernementales</u> Les organisations d'importance nationale à but non lucratif qui existent depuis dix ans au moins et se vouent à la protection de la nature, à la protection du paysage, à la conservation des monuments historiques ou à des tâches semblables ont qualité pour recourir contre les décisions du canton ou des autorités fédérales si ces décisions peuvent, en dernière instance, faire l'objet d'un recours auprès du Conseil fédéral (exécutif fédéral) ou d'un recours de droit administratif auprès du Tribunal fédéral (pouvoir judiciaire fédéral).	
06.03	Y a-t-il eu des changements notables de propriété, du statut juridique, des mesures contractuelles ou traditionnelles de protection du site depuis l'inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
06.04	Si c'est le cas, veuillez décrire brièvement ces changements.	
06.05	Les dispositions de protection en vigueur sont-elles efficaces et/ou suffisantes ?	<input type="checkbox"/> Très efficaces <input checked="" type="checkbox"/> Suffisamment efficaces <input type="checkbox"/> Pas suffisamment efficaces
06.06	Des améliorations sont-elles nécessaires ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
06.07	Si c'est le cas, quelles mesures sont prises et à quel niveau ?	

07	Plans de gestion	
07.01	Y a-t-il un plan de gestion spécifique pour le site (date d'approbation)?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
07.02	Si c'est le cas, veuillez fournir les informations suivantes.	
	Le plan est-il mis en oeuvre ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si c'est le cas, quand a débuté la mise en oeuvre ? (mm/aaaa) ?	1981
	Combien de fois le plan a-t-il été révisé ?	-
	Quand la version actuelle du plan a-t-elle été achevée, ou, si elle est en cours de révision, quand sera-t-elle achevée ?	1979. Une révision est prévue ; date en vigueur 2007.
	Comment le plan de gestion a-t-il été préparé (par exemple par du personnel sur le site, par un consultant ou lors d'un processus consultatif) ?	Le plan consiste en la loi sur la construction de la ville de Berne. Il s'y ajoute un inventaire qui définit les édifices historiques protégés en ville haute.
	Est-il basé sur une Déclaration de valeur ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le plan de gestion en vigueur est-il considéré comme adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du site ?	<input type="checkbox"/> Très efficace <input checked="" type="checkbox"/> Bien adapté <input type="checkbox"/> inadapté
	Veuillez indiquer comment les problèmes sont traités.	
	Le plan de gestion en vigueur est-il disponible sur CD ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Des exemplaires du plan de gestion ont-ils été envoyés au Centre du patrimoine mondial et/ou aux organisations consultatives ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
07.03	S'il n'y a pas de plan de gestion, y en a-t-il un en préparation ou prévu à l'avenir ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
07.04	Si c'est le cas, quand le plan de gestion sera-t-il achevé et adopté (mm/aaaa) ?	
07.05	Veuillez indiquer quelle(s) organisation(s) est/sont chargée(s) de superviser la mise en oeuvre du plan de gestion et d'en contrôler l'efficacité.	
	Comme tout dispositif légal, la mise en oeuvre est assurée par l'administration communale et l'exécutif de la ville. Les deux organes sont supervisés par le législatif de la ville. De plus, plusieurs organisations privées ont droit au recours juridique.	
07.06	Le site a-t-il fait l'objet d'un ou de plusieurs rapports de suivi réactif au Comité ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
07.07	Si c'est le cas, veuillez résumer la/les décision(s) du Comité.	
07.08	Si c'est le cas, quelles mesures ont été prises pour appliquer la/les	

	décision(s) du Comité ?	
08	Ressources financières	
08.01	Pouvez-vous fournir des informations sur le budget de fonctionnement annuel du site lors du dernier exercice financier ? (Cela ne doit pas inclure les recettes essentielles affectées uniquement à la gestion du site, telles que des dépenses de personnel pour un coordonnateur, un travail précis sur plusieurs sites, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
08.02	Si c'est le cas, veuillez fournir ces informations. (Pour les sites comportant plus d'un bien, fournir le budget des éléments constitutifs). Veuillez indiquer la provenance de ces fonds.	
08.03	Si ce n'est pas le cas, veuillez expliquer pourquoi vous ne pouvez pas donner de détails, ou indiquer s'il n'y a pas de financement des activités de base.	
	Explication :	En tant que centre historique de la ville de Berne, le fonctionnement du site dépend qu'en partie minime des pouvoirs publics (ville et canton), en grande partie de l'activité privée.
	Estimation :	
08.04	Le statut de patrimoine mondial a-t-il attiré des financements supplémentaires ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Un financement particulier pour le statut de Patrimoine mondial n'est actuellement pas prévu par la législation suisse.
08.05	Si c'est le cas, veuillez donner des détails.	
08.06	Le site dispose-t-il d'un financement suffisant pour sa bonne gestion (compte tenu des obligations supplémentaires créées par le statut de patrimoine mondial) ?	<input type="checkbox"/> Très suffisant <input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input checked="" type="checkbox"/> Insuffisant
08.07	Les aspects essentiels du plan de gestion du site sont-ils traités (s'il existe un plan) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
08.08	Sinon, quelles ressources financières sont nécessaires à la bonne gestion du site ? (Veuillez également fournir des détails sur les besoins non couverts par manque de fonds.)	
	Montant estimé :	
	Besoins non couverts :	Les responsables du site relèvent un besoin concernant les ressources financières dédiées aux effectifs.
08.09	Le financement de la protection et de la conservation du site est-il approprié ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
08.10	Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer comment cette question est traitée.	
08.11	Veuillez indiquer les sources de financement de la conservation et de la protection du site.	
	Autorités étatiques de tous les niveaux fédéraux (Confédération, canton, commune) ainsi que les propriétaires.	
08.12	Le site a-t-il reçu une forme d'assistance financière suivante ?	<input type="checkbox"/> Fonds du patrimoine mondial <input type="checkbox"/> Campagne internationale de l'UNESCO <input type="checkbox"/> Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD, de la Banque mondiale ou d'autres agences <input type="checkbox"/> Coopération bilatérale <input type="checkbox"/> Autre assistance (veuillez préciser ci-dessous)
09	Effectifs (ressources humaines)	
09.01	Comment évaluez-vous votre possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes ?	
	Conservation	<input type="checkbox"/> Très bon

		<input checked="" type="checkbox"/> Bon <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Gestion	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Promotion	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Interprétation	<input type="checkbox"/> Très bon <input type="checkbox"/> Bon <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Education	<input type="checkbox"/> Très bon <input type="checkbox"/> Bon <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Gestion des visiteurs	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
09.02	Pouvez-vous disposer de personnel professionnel qualifié non mentionné ci-dessus?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
09.03	Si c'est le cas, veuillez fournir des détails.	
	L'Office des monuments historiques de la ville de Berne peut solliciter auprès de la Confédération des mandats d'experts fédéraux pour des questions de conservation spécifique.	
09.04	Les ressources en personnel sont-elles adaptées pour protéger, entretenir et promouvoir le site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
09.05	Si ce n'est pas le cas, veuillez expliquer pourquoi.	
	Les effectifs sont très restreints, mais fournissent un travail remarquable.	
09.06	Combien de membres du personnel sont affectés à plein temps au site du patrimoine mondial ?	<p>Étant donné que le site correspond à un centre historique entier d'une ville moderne ce dont de nombreux services, organes et entreprises privés assurent la gestion et le fonctionnement, il est impossible de donner des informations précises et exhaustives.</p> <p>Environ une personne spécialisée s'occupe de la conservation des monuments historiques <i>strictu senso</i>, ils s'ajoutent les effectifs des services cantonaux archéologiques ainsi que des services des constructions, des archives, des secrétariats ; les nombreux spécialistes et généralistes des services muséologiques de la ville entière, l'important nombre de personnel affecté dans les différentes organes d'accueil et de tourisme, etc.</p>
09.07	Bénéficiez-vous de l'aide de bénévoles réguliers pour le site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
09.08	Si c'est le cas, veuillez donner des détails.	

10	Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	
10.01	Quels genres de compétences spécialisées, formation et services sur place ou à l'extérieur (par exemple centres de formation ou services de conservation de musées) sont à la disposition du personnel travaillant sur le site ?	
	<ol style="list-style-type: none"> Services compétents communaux et cantonaux : architectes, historiens d'art, historiens d'architecture, archéologues. Tous avec formation universitaire et grande expérience professionnelle. Office fédéral de la culture, autorité fédérale compétente pour les monuments historiques, l'archéologie et la protection 	

	des sites construits ; 3. Commission fédérale des monuments historiques, Organe consultatif de la Confédération pour les monuments historiques ; 4. Expert Center à l'Ecole Polytechnique de Zurich, Centre de compétence pour des questions spécifiques et techniques de conservation ; 5. Experts fédéraux, experts hautement spécialisés pour des problématiques spécifiques, sur mandat de la Confédération mis à disposition aux cantons.	
10.02	Y a-t-il des besoins de formation non couverts actuellement ? Veuillez donner des détails et une brève explication.	
	non	
10.03	Y a-t-il une formation disponible pour les partenaires concernés sur le site (par exemple les propriétaires, les écoles, etc.) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

11	Visiteurs	
11.01	Y a-t-il des statistiques concernant les visiteurs sur le site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
11.02	Si c'est le cas, veuillez indiquer le plus récent nombre annuel de visiteurs et l'année concernée, en résumant brièvement la méthode de comptage et l'évolution du nombre et de la composition des visiteurs. (Veuillez décrire cette évolution en prenant l'année d'inscription comme référence.)	
	Nombre de visiteurs :	520'000
	L'année passée:	2004
	Méthode de comptage :	Office de la statistique
	Evolution :	augmentant
11.03	Veuillez décrire brièvement les installations prévues pour les visiteurs sur le site.	
	Sont à disposition des visiteurs : 1. Centres d'accueil « ancien dépôt des tramways » et à la gare (Office de tourisme) avec introduction à l'histoire et aux manifestations actuelles (présentations multimédia et visuelles). 2. balisage de divers parcours (en cours d'élaboration), 3. Musée d'histoire avec plans de ville et maquettes historiques, 4. différentes visites guidées, traitant différents aspects de l'histoire et de la culture du site. 5. cinq volumes scientifiques de la collection des monuments d'art et d'histoire de la Suisse, 6. guide scientifique aux 60 monuments principaux avec panneaux correspondants aux façades, 7. guides de la ville entière et de plusieurs monuments dans la collection des guides d'art suisses, 8. informations générales imprimées (dépliants, plans, guides, résumés sur les monuments historiques) auprès de l'Office du tourisme A part ces prestations étroitement liées à l'intérêt patrimonial du site, la ville de Berne offre toutes les installations, aménagements et facilités touristiques, culturels et commerciaux.	
11.04	Ces installations sont-elles adaptées ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
11.05	Si ce n'est pas le cas, quelles installations font défaut sur le site ?	
11.06	Y a-t-il un plan de gestion du tourisme/des visiteurs sur le site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
11.07	Si c'est le cas, veuillez résumer brièvement le plan et, le cas échéant, fournir une adresse Internet où le plan peut être consulté.	

12	Etudes scientifiques	
12.01	Y a-t-il un cadre / une stratégie de recherche établi(e) pour le site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
12.02	Parmi les études scientifiques et programmes de recherche suivants, certains ont-ils été menés précisément pour le site ?	
		<input checked="" type="checkbox"/> Estimation des risques <input checked="" type="checkbox"/> Etudes relatives à la valeur du site <input type="checkbox"/> Exercices de suivi <input type="checkbox"/> Etudes de situation <input type="checkbox"/> Impact du classement au patrimoine mondial <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires archéologiques <input type="checkbox"/> Gestion des visiteurs <input type="checkbox"/> Etudes sur les transports <input checked="" type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
	Relevés systématiques des caves, des toitures, des façades, des intérieurs.	
12.03	Veuillez fournir de brefs détails sur ces études.	

	Les documents relatifs ont été fournis lors de l'inscription du site (notamment cinq volumes de la série des monuments d'art et d'histoire en Suisse). Les études entreprises dès lors sont : 1. un relevé systématique à l'échelle 1/50 des façades avec les arcades et les espaces intérieurs adjacents (en cours d'élaboration), 2. une étude approfondie sur les intérieurs (en cours d'élaboration). 3. des investigations archéologiques lors des travaux effectués dans le périmètre du site.
12.04	Veillez décrire comment les résultats des études et des programmes de recherche ont été utilisés dans la gestion du site.
	Les résultats des études sont intégrés surtout dans les projets concrets de restauration de bâtiments historiques.
12.05	Quel rôle, le cas échéant, a pu jouer le classement du site au patrimoine mondial dans la conception de ces études scientifiques et programmes de recherche ? Par exemple, s'est-on particulièrement efforcé d'axer ces programmes sur les valeurs reconnues de patrimoine mondial du bien ?
	La nécessité d'entreprendre des études est toujours justifiée par le fait du classement et elles sont axées sur le devoir de sauvegarder la qualité du Patrimoine mondial.

13	Education, information et renforcement de la sensibilisation	
13.01	Y a-t-il des écriteaux sur place indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ?	<input type="checkbox"/> Beaucoup <input checked="" type="checkbox"/> Un nombre bien adapté <input type="checkbox"/> Pas suffisamment <input type="checkbox"/> Aucun
	Veillez les décrire, et/ou en joindre une photo	
	A l'entrée de la ville, à l'emplacement du nucleus, l'emblème de la Convention du Patrimoine mondial est encastré dans le pavé (diamètre 3 mètres), il est complété par des écriteaux en 6 langues.	
13.02	L'emblème de la Convention du patrimoine mondial figure-t-il sur toutes les publications concernant le bien ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Sur certaines <input type="checkbox"/> Non
13.03	Y a-t-il une bonne sensibilisation au site du patrimoine mondial parmi :	
	Les visiteurs :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Les collectivités locales :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Les entreprises :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Les autorités locales :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13.04	Si la sensibilisation est insuffisante, quelles mesures faut-il prendre pour l'améliorer ?	
13.05	Y a-t-il eu établissement d'une stratégie éducative ou d'un programme éducatif pour le site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13.06	Si c'est le cas, veuillez décrire brièvement la stratégie ou le programme.	
	Dans les écoles de la ville et du canton, l'inscription, ses effets et la valeur du site sont traités.	
13.07	Si ce n'est pas le cas, est-il prévu de mettre en place des programmes éducatifs ou de travailler avec les écoles ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13.08	Y a-t-il des manifestations spéciales et des expositions concernant le statut de patrimoine mondial du site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
13.09	Si c'est le cas, veuillez les décrire brièvement.	
13.10	Veillez décrire brièvement les installations, le centre d'accueil des visiteurs, le musée de site, les sentiers balisés, les guides et/ou la documentation à la disposition des visiteurs sur le site du patrimoine mondial. (Vous pouvez faire un renvoi vers la rubrique Q.11.03 s'il y a lieu.)	
	voir 11.03	
13.11	Quel rôle, le cas échéant, a joué le classement du bien au patrimoine mondial vis-à-vis des activités éducatives, d'information et de renforcement de la sensibilisation décrites plus haut ? Par exemple, le classement au patrimoine mondial a-t-il été utilisé comme outil de marketing, promotionnel ou éducatif ?	
	L'influence du classement a été ressentie dans la sensibilité générale, il n'a cependant eu que peu de répercussions directes sur des décisions de conservation ou de maintenance qui sont assurées par la législation en vigueur. Par contre il est fortement utilisée pour le marketing touristique.	

13.12	Le site possède-t-il un site Web ? Si oui, veuillez en fournir l'adresse.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13.13	Qui gère le site Web ?	www.bern.ch, site partagé avec l'administration communale, les organisations touristiques, sportives, culturelles et économiques ; géré par une compagnie spécialisée privée en collaboration avec les organes responsables.
13.14	Des mesures ont-elles été prises pour faire participer la population locale à la gestion du site en ce qui concerne des avantages sociaux ou autres?	
	non	

14	Facteurs affectant le bien (état de conservation)	
14.01	Veuillez décrire brièvement toutes les principales interventions de conservation sur le site depuis l'inscription (par exemple, conservation des structures essentielles, fouilles importantes, annulation des menaces concernant l'archéologie enterrée, notamment par le labourage, réhabilitation et utilisation durable des monuments historiques).	
	Dans le cas concret d'une ville vivante il y a continuellement des interventions diverses non négligeables. Chaque année une vingtaine de restaurations de maisons individuelles sont entreprises et en conséquence les recherches et fouilles archéologiques nécessaires sont faites. Les monuments importants (par exemple la cathédrale) sont soumis à une restauration en étapes, accompagnée de diverses mesures de recherche.	
14.02	Veuillez décrire brièvement l'état actuel de conservation d'ensemble du site.	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Inégal <input type="checkbox"/> Exige davantage des ressources <input type="checkbox"/> Très vulnérable
14.03	Le site ou son cadre a-t-il été touché ou peut-il être touché par les problèmes suivants ?	<input checked="" type="checkbox"/> Pression due au développement <input type="checkbox"/> Contraintes liées à l'environnement <input type="checkbox"/> Catastrophe(s) naturelle(s) <input type="checkbox"/> Nombre d'habitants <input checked="" type="checkbox"/> Pression due aux visiteurs/au tourisme <input type="checkbox"/> Régimes agricole/d'exploitation forestière <input checked="" type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
	Pressions dues aux exigences de confort et de la modernisation de la vie courante.	
14.04	Certains de ces problèmes/menaces sont-ils directement dûs au statut de patrimoine mondial ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
14.05	Si c'est le cas, veuillez fournir des détails.	
14.06	Veuillez donner des détails sur les principaux problèmes ou menaces.	
	La question de fond est la suivante : Il reste à trouver constamment un équilibre entre deux pôles : Conserver la ville dans son authenticité matérielle et toute sa valeur historique d'une part, et assurer les conditions pour sa vivacité en tant que centre habité, lieu de travail et de commerce, centre administratif de la Confédération, du canton et de la ville d'autre part.	
14.07	Quelles mesures ont été prises ou sont prévues pour traiter ces problèmes ? (Si cela figure dans le Plan de gestion, veuillez citer la partie concernée.)	
	La loi sur la construction établit un cadre clair et utile. Elle précise que la protection de la ville doit précéder aux intérêts des particuliers. cf Bauordnung der Stadt Bern [règlement des constructions de la ville de Berne] du 1er juillet 2000, Art. 122 (BO, RS 721.1, http://www.bern.ch/leben_in_bern/stadt/recht/systematik/dateien/721.1)	

15	Suivi	
15.01	Existe-t-il un programme officiel de suivi du site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
15.02	Si c'est le cas, veuillez le décrire en indiquant quels facteurs ou variables font l'objet d'un suivi et par quel procédé.	
15.03	Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer si l'autorité de gestion du site du patrimoine mondial établit ou prévoit d'établir des indicateurs clés pour contrôler le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du site.	
	Il n'y a pas de contrôles qui iraient au-delà de ce rapport.	

16	Conclusions	
16.01	Quels sont, à votre avis, les principaux avantages du statut de patrimoine mondial ?	<input checked="" type="checkbox"/> Conservation <input type="checkbox"/> Avantages sociaux <input type="checkbox"/> Avantages économiques <input type="checkbox"/> Gestion <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
16.02	Veuillez fournir un bref résumé de ce qui a été réalisé sur le site depuis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	
	1. Un très grand nombre de restaurations d'édifices publics et privés a été entrepris, 2. plusieurs places urbaines ont été mieux aménagées, 3. des recherches archéologiques ont pu être effectués ; 4. le système de la circulation privée et le stationnement des voitures a pu être fortement amélioré ; 5. La sensibilisation publique concernant le patrimoine en général et le Patrimoine mondial en particulier s'est améliorée.	
16.03	Quels sont les points faibles de la gestion du site ?	Les effectifs du service communal des monuments historiques sont très restreints.
16.04	Quelles mesures seront éventuellement prises pour pallier ces points faibles ?	

17	Décisions potentielles pour le Comité du patrimoine mondial	
17.01	A la suite de cet exercice d'établissement de rapport, y a-t-il besoin d'une décision du Comité du patrimoine mondial sur l'un des points suivants ?	
	Changements concernant les critères d'inscription :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Changements concernant la Déclaration de valeur :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Nouvelle Déclaration de valeur :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Modifications des limites :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Modifications concernant la zone tampon :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

18	Evaluation de l'exercice d'établissement du rapport périodique	
18.01	Comment évaluez-vous l'information mise à disposition durant la phase de préparation du rapport périodique (par ex., informations fournies, réunions, etc.) ? Veuillez noter vos commentaires ci-dessous.	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
18.02	Comment évaluez-vous la clarté et la facilité d'utilisation du questionnaire ? Veuillez noter vos commentaires ci-dessous.	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
18.03	Pensez-vous que le processus d'établissement de rapport périodique aura des retombées positives pour le site ? Veuillez noter vos commentaires.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
18.04	Veuillez décrire le résultat escompté du Rapport périodique et le suivi que vous souhaitez que le Comité du patrimoine mondial lui assure.	
	Recommandations courtes et concrètes.	

19	Liste récapitulative de la documentation	
19.01	Veuillez indiquer si vous allez joindre l'un ou plusieurs des documents suivants au présent rapport :	
	Photographies, diapositives et, le cas échéant, film. (Cette documentation doit être accompagnée d'une autorisation dûment signée accordant à titre gratuit à l'UNESCO le droit non exclusif de la reproduire et de l'utiliser conformément aux dispositions de l'autorisation ci-jointe) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Carte ou plan du site, topographique ou autre, montrant l'emplacement du site du patrimoine mondial et ses limites, avec indication de l'échelle, l'orientation, le nom du site et la date :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Une carte numérisée du site du patrimoine mondial, indiquant son emplacement et ses limites, ou une adresse de site Web où l'on peut consulter la carte :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Une bibliographie concise des principales publications sur le site du patrimoine mondial :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Un exemplaire du plan de gestion :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Un exemplaire de la Déclaration de valeur, comme indiqué au paragraphe 02.13 :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

	Un exemplaire de la Déclaration de valeur révisée, comme indiqué au paragraphe 02.14 (le cas échéant) :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Documentation sur toute législation spéciale ou dispositions administratives de protection du site du patrimoine mondial, comme indiqué au paragraphe 06.01 :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Des exemplaires de la/des décision(s) du Comité à la suite de tout rapport de suivi réactif, comme indiqué au paragraphe 07.07 :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Annexe CH – 267
Vieille Ville de Berne

Photographies
Plans
Bibliographie raisonnée
Déclaration de valeur

Photographies



CH-Berne-3_Orthophotographie
© Stadt Bern



CH-Berne-4_Vue aeriennne de l'est
© Stadt Bern



CH-Berne-5_Vue aeriennne de l'est
© Stadt Bern



CH-Berne-6_Vue aeriennne de sud
© Stadt Bern



CH-Berne-7_Vue aeriennne de sud
© Stadt Bern



CH-Berne-8_Vue aeriennne de sud-ouest
© Stadt Bern



CH-Berne-9_Vue du Rosengarten en été
(de nord-est)
© Stadt Bern



CH-Berne-10_Vue du Rosengarten en
automne (de nord-est)
© Stadt Bern



CH-Berne-11_Vue du Rosengarten en hiver
(de nord-est)
© Stadt Bern



CH-Berne-12_Vue de sud-est
© Stadt Bern



CH-Berne-13_Vue sur la vieille ville
avec cathédrale et Kornhausbrücke de
nord-ouest
© Stadt Bern



CH-Berne-14_Vue sur les toits de la vieille
ville et sur la cathédrale en hiver
© Stadt Bern



CH-Berne-15_Palais fédéral et rivière
Aar du sud
© Stadt Bern



CH-Berne-16_Palais fédéral et place
fédéral de nuit
© Stadt Bern



CH-Berne-17_Vue de l'arcade sur la
Gerechtigkeitsgasse
© Stadt Bern



CH-Berne-18_Tour de l'horloge
© Stadt Bern



CH-Berne-19_Cathédrale
© Stadt Bern



CH-Berne-20_Cathédrale nef principale
© Stadt Bern



CH-Bern-21 Musée des beaux-
arts_intérieur
© Stadt Bern



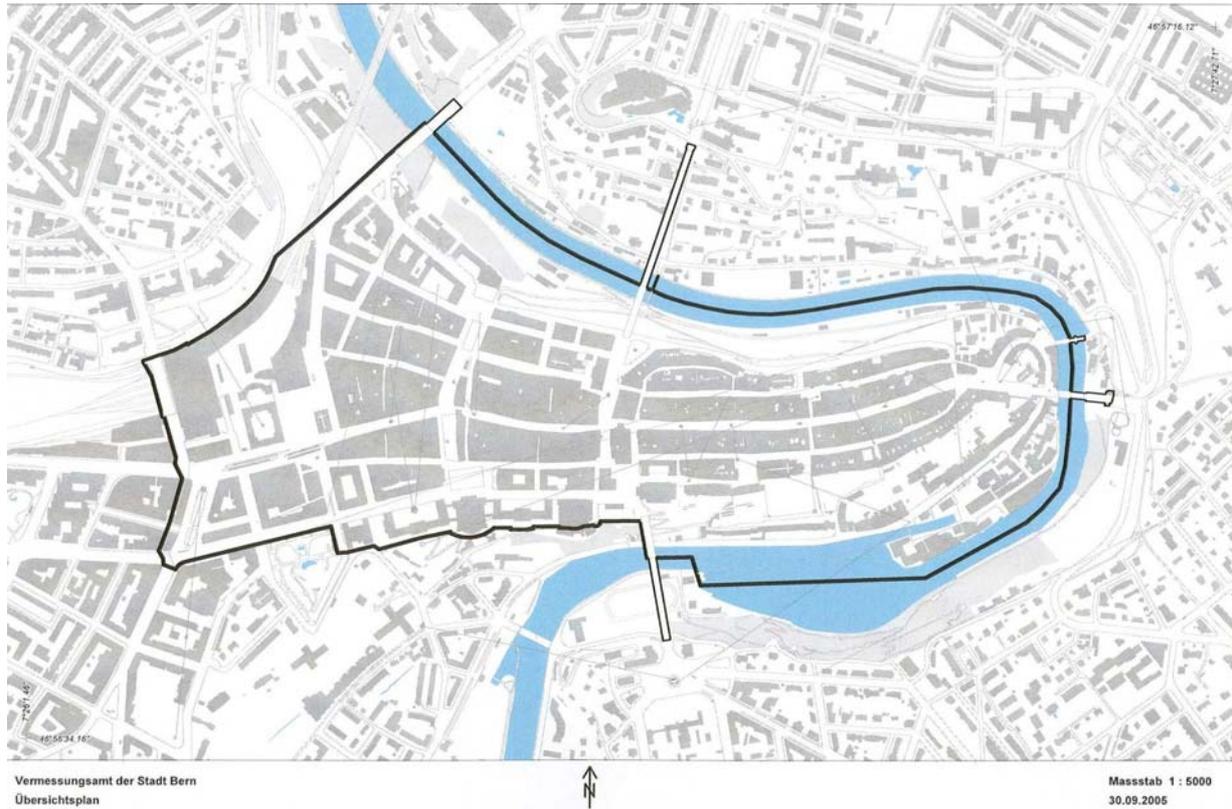
CH-Berne-22_Cave du grenier_intérieur
© Stadt Bern



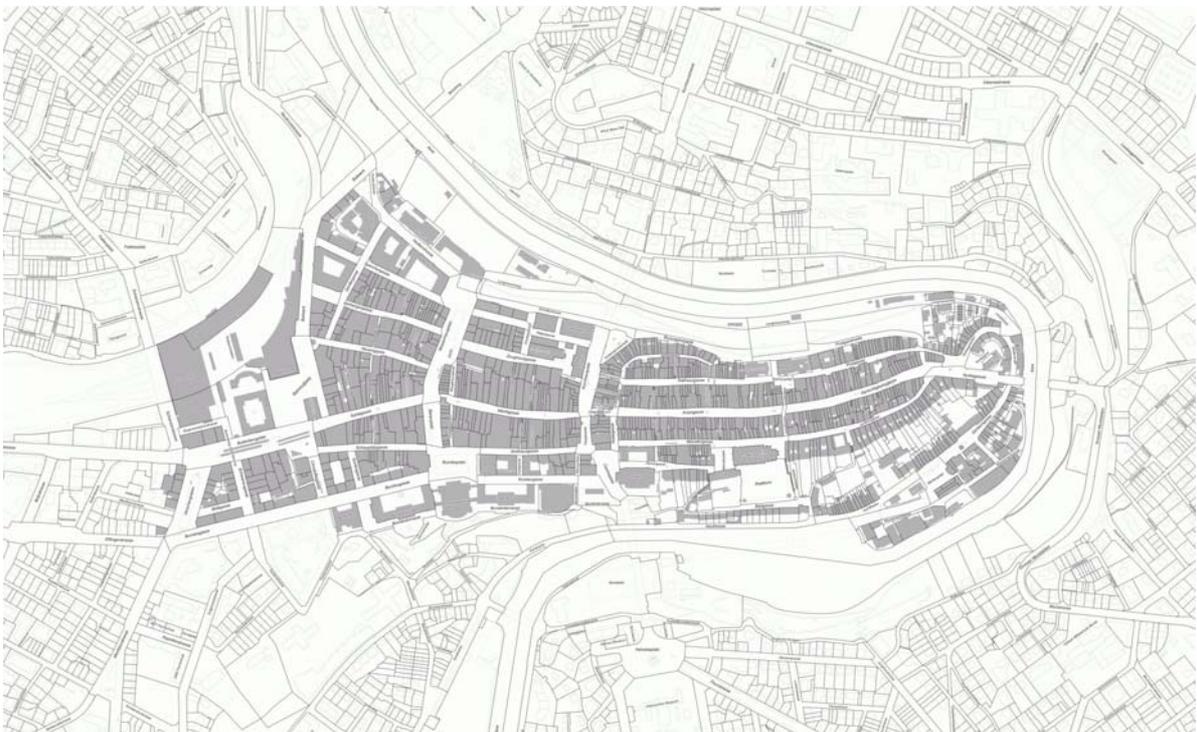
CH-Berne-23_Opéra_intérieur
© Stadt Bern

Les droits non-exclusifs de diffuser, communiquer, publier, reproduire et exploiter les photographies ci-dessus sont cédés gratuitement à l'UNESCO.

Plans



CH-Berne-1_Plan du périmètre du site.
(Illustration à échelle réduite. Pour l'original voir le plan numérique sur CD-ROM).



CH-Berne-2_Plan parcellaire du site
(Illustration à échelle réduite. Pour l'original voir le plan numérique sur CD-ROM).

Bibliographie raisonnée

Bauordnung (BO) der Stadt Bern, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003,
http://www.bern.ch/leben_in_bern/stadt/recht/dateien/721.1/index_html

Die Kunstdenkmäler des Kantons Bern, Vol. 1: Die Stadt Bern, Stadtbild, Wehrbauten, Stadttore, Anlagen, Denkmäler, Brücken, Stadtbrunnen, Spitäler, Waisenhäuser, Paul Hofer, Birkhäuser, Basel 1952.

Die Kunstdenkmäler des Kantons Bern, Vol. 2: Die Stadt Bern, Gesellschaftshäuser und Wohnbauten, Paul Hofer, Birkhäuser, Basel 1959.

Die Kunstdenkmäler des Kantons Bern, Vol. 3: Die Stadt Bern, Die Staatsbauten der Stadt Bern, Paul Hofer, Birkhäuser, Basel 1947.

Die Kunstdenkmäler des Kantons Bern: Vol. 4, Das Berner Münster, Luc Mojon, Birkhäuser, Basel 1960.

Die Kunstdenkmäler des Kantons Bern: Vol. 5, Die Kirchen der Stadt Bern, Antonierkirche, Französische Kirche, Heiliggeistkirche und Nydeggkirche, Paul Hofer et Luc Mojon, Birkhäuser, Basel 1969.

Materialien zur Studie Bern, 4. Jahreskurs 1974/1975, Eidg. Techn. Hochschule Zürich, Architekturabteilung, Lehrstuhl Prof. Dolf Schnebli mit Lehrstuhl Prof. Paul Hofer, redigiert und zusammengestellt von Arthur Rüegg, Zürich 1975.

Denkmalpflege in der Stadt Bern 1978–2004, in: Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde (BZGH), 47 (1985), 51 (1998), 55 (1993), 59 (1997), 63 (2001), 67 (2005),
<http://edbessrv6.unibe.ch/digibern/de/Index.htm>.

INSA Inventar der neueren Schweizer Architektur 1850–1920, Bern. Architektur und Städtebau 1850–1920, Andreas Hauser et Peter Röllin, avec la collaboration de Berchtold Weber, Othmar Birkner et Werner Stutz, Publication séparée tirée du vol. 2 de la série intégrale Inventar der neueren Schweizer Architektur 1850–1920 INSA, publiée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse, Berne 2003.

Bernhard Furrer, *La ville de Berne*, Guides de monuments suisses SHAS, Société d'Histoire de l'Art en Suisse, Berne 1994.

Bernhard Furrer, *Modernes Leben in alten Mauern*, in : Unesco Kurier, No 10/1995, 37. Jahrgang, p. 31–34.

Déclaration de valeur du 9 décembre 1983

La Vieille Ville de Berne a été inscrite sur la liste du patrimoine mondial. Tout en prenant en considération les importants changements intervenus depuis sa fondation au 12^e siècle, le Comité a estimé qu'elle constituait un exemple positif de la manière dont une structure urbaine médiévale peut être adaptée pour remplir des fonctions toujours plus complexes, notamment la fonction de capitale d'un État moderne.

Commentaire explicatif

La Vieille Ville de Berne se situe sur une colline entourée de trois côtés par la rivière «Aare». Depuis sa fondation au 12^e siècle, la ville se compose d'éléments clairement définis existants encore de nos jours:

- larges rues au tracé clair, utilisées pour le marché,
- répartition égale des parties réservées à la construction entre les rues (100 x 60 pieds),
- subdivision de ces parties en parcelles étroites, mais profondes, séparées les unes des autres par des murs mitoyens,
- infrastructure perfectionnée avec systèmes séparés d'amenée d'eau potable (fontaines alimentées par des sources) et d'évacuation des eaux usées (égouts),
- les rues sont bordées d'imposants immeubles, datant principalement du 18^e siècle, en grande partie en molasse grise/jaune,
- système d'arcades – «Lauben» – unique (zone piétons, les façades et les murs mitoyens des maisons étant soutenus par des arcs).

La ville prit de l'expansion en direction de l'ouest en plusieurs étapes, aujourd'hui encore visibles, tout en respectant la structure déjà existante.

Les bâtiments publics des pouvoirs laïcs et religieux sont placés à la périphérie (Hôtel de Ville, cathédrale, établissements divers). Ce principe fut aussi respecté au 19^e siècle, lors de la construction du Palais fédéral, du théâtre municipal, d'écoles, du musée des beaux-arts et de la préfecture au nord. Grâce à la construction, il y a une centaine d'années, de ponts élevés, la ville put s'étendre dans les quartiers externes. La partie haute de la Vieille Ville a assimilé les centres commerciaux, mais est cependant restée intacte dans son apparence. Pour éviter d'endommager les structures extérieures aussi bien qu'intérieures, on préserva la partie basse de la Vieille Ville d'interventions risquant de la défigurer.

La substance de la Vieille Ville est en bon état et continuellement, soigneusement entretenue grâce aux grands efforts fournis par les propriétaires privés et les pouvoirs publics. Des transformations sont entreprises avec de plus en plus de soin. Les façades posent des problèmes, la molasse étant d'un grain fin et peu résistant. Depuis quelque temps, on encourage la conservation de la structure intérieure.

Les règlements de la ville contiennent depuis 1908 des instructions spéciales pour la Vieille Ville. La manifestation des habitants de la Ville le 6 mars 1954 a été décisive pour la protection de la Vieille Ville; elle a eu pour conséquence le règlement pour la construction de 1955 et celui plus sévère de 1979 pour une conservation optimale de la substance existante.



CH-268
Couvent de Saint-Gall

01	Introduction	
01.01	Etat partie :	Suisse
01.02	Nom du bien du patrimoine mondial :	
	Nom en anglais :	Convent of St Gall
	Nom en français :	Couvent de St-Gall
	Nom en espagnol :	Convento de St-Gall
01.03	Veillez indiquer les coordonnées géographiques du site aux degrés, minutes et à la seconde près. (Dans le cas de grands sites, veuillez indiquer trois ensembles de coordonnées géographiques aux coins nord-ouest et sud-ouest, ainsi qu'au point central du site. Pour des sites moins étendus, indiquer uniquement les coordonnées du point central).	
	Latitude du point central :	47 . 25 , 24.22 ,, N (N =Nord, S= Sud)
	Longitude du point central :	9 . 22 , 40.67 ,, E (E = Est, O= Ouest)
	Latitude du coin nord-est :	47 . 25 , 26.67 ,, N (N =Nord, S= Sud)
	Longitude du coin nord-est :	9 . 22 , 45.41 ,, E (E = Est, O = Ouest)
	Latitude du coin sud-ouest :	47 . 25 , 21.17 ,, N (N =Nord, S = Sud)
	Longitude du coin sud-ouest :	9 . 22 , 35.67 ,, E (E = Est, O = Ouest)
01.04	Année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial :	1983
01.05	Date(s) d'extension(s) ultérieure(s) le cas échéant :	Néant
01.06	Organisation(s) ou entité(s) responsables de la préparation de ce rapport :	<p>Coordination générale Office fédéral de la culture Dr. Oliver Martin Section patrimoine culturel et monuments historiques Hallwylstr. 15 CH – 3003 Bern Tel +41 31 322 44 48 Fax +41 31 322 87 39 oliver.martin@bak.admin.ch</p> <p>Responsable du site Office cantonal de la culture Dr. H. Schmid Canton de St. Gall Regierungsgebäude CH – 9001 St. Gallen Tel. +41.71.229.21.50 Tel. +41.71.229.21.89 kultur@sg.ch</p> <p>En collaboration avec les différents propriétaires du site (canton et ville de St-Gall, Communauté catholique ainsi que la paroisse de St-Gall).</p>
01.07	Date du rapport :	16 octobre 2005
01.08	Signature au nom de l'Etat partie :	
	Titre professionnel :	Office fédéral de la culture Section patrimoine culturel et monuments historiques Le Chef
	Prénom :	Johann
	Nom de famille :	Mürner
	Date et signature :	<p>18.10.2005</p> <p><i>Johann Mürner</i></p> <p>Johann Mürner</p> <p>BUNDESAMT FÜR KULTUR Sektion Heimatschutz und Denkmalpflege Der Chef</p>

02	Justification de l'inscription (Déclaration de valeur)	
02.01	Quelles observations le Comité du patrimoine mondial ou les organisations consultatives ont-ils faites lors de l'inscription ou lors de toute extension ultérieure ? Veuillez les citer ici.	
	Aucune observation particulière a été faite lors de l'inscription. Le Comité du Patrimoine mondial a décidé d'inscrire le bien selon la recommandation de l'ICOMOS (« que le bien culturel proposé soit inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial au titre des critères II et IV »).	
02.02	Quelles mesures ont été prises à la suite des observations et/ou décisions des organisations consultatives/Comité du patrimoine mondial lors de l'évaluation et de l'inscription ?	
02.03	Selon quels critères votre site a-t-il été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ?	
	Critères culturels : <input type="checkbox"/> i <input checked="" type="checkbox"/> ii <input type="checkbox"/> iii <input checked="" type="checkbox"/> iv <input type="checkbox"/> v <input type="checkbox"/> vi	
	Critères naturels : <input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> ii <input type="checkbox"/> iii <input type="checkbox"/> iv	
02.04	De nouveaux critères ont-ils été ajoutés après l'inscription initiale, par exemple lors d'une nouvelle présentation d'inscription et/ou d'une extension du bien ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
02.05	Si c'est le cas, veuillez fournir une brève explication.	
02.06	Si ce n'est pas le cas, faudrait-il considérer le site selon des critères supplémentaires? Veuillez préciser les nouveaux critères ci-dessous.	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Critères culturels : <input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> ii <input type="checkbox"/> iii <input type="checkbox"/> iv <input type="checkbox"/> v <input type="checkbox"/> vi	
	Critères naturels : <input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> ii <input type="checkbox"/> iii <input type="checkbox"/> iv	
02.07	Veuillez résumer la justification de l'inscription, telle qu'elle figure dans le document original de proposition d'inscription du site.	
	„Le couvent de St-Gall représente 1200 ans d'histoire architecturale, un ensemble unique en son genre. Sur le terrain de l'abbaye fondée au 8e siècle, s'élève une cité conventuelle remodelée à la fin du Moyen-Âge et formant pendant la Réforme un flot fortifié, au sein d'une agglomération urbaine. A la fin de l'époque baroque, elle fut enrichie d'une résidence princière et d'une église conventuelle monumentale. Après la dissolution du couvent en 1805, le gouvernement du canton de St-Gall, qui s'installe dans ces lieux, s'efforce, en collaboration avec la communauté catholique, de conserver et d'agrandir le district. (...)“	
02.08	La valeur universelle exceptionnelle du site a-t-elle été définie par les organisations consultatives lors de leur évaluation et par le Comité lors de l'inscription ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.09	Si c'est le cas, veuillez fournir des détails.	
	Lors de l'inscription, l'ICOMOS a formulé la déclaration de valeur suivante : « Saint-Gall peut être considéré comme un exemple typique de grand monastère bénédictin, foyer d'art et de connaissance, avec sa riche bibliothèque et son scriptorium. Les aménagements successifs de l'espace conventuel attestent, dans leur variété, d'une fonction religieuse et culturelle constante. Il s'ajoute que l'abbaye de Gozbert a exercé une grande influence sur les développements de l'architecture monastique au lendemain du Concile d'Aix-la-Chapelle. »	
02.10	La valeur a-t-elle changé depuis l'inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
02.11	Si c'est le cas, veuillez énumérer toutes nouvelles valeurs ou toutes valeurs qui pourraient avoir diminué (veuillez à ne pas énumérer de nouvelles valeurs d'importance nationale ou locale).	
02.12	Lors de l'inscription initiale ou de toute extension ultérieure, le Comité du patrimoine mondial a-t-il approuvé une Déclaration de valeur du site qui en définissait la valeur universelle exceptionnelle ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.13	Si c'est le cas, cette Déclaration de valeur définit-elle et reflète-t-elle toujours de manière adéquate la valeur universelle exceptionnelle du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.14	Sinon, une Déclaration de valeur révisée a-t-elle été rédigée ultérieurement pour le site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.15	Si la Déclaration de valeur n'est pas adéquate et si une	

	Déclaration de valeur révisée n'a pas été rédigée, veuillez en fournir un résumé la valeur universelle exceptionnelle actuellement perçue sur le site, et reflétant également les raisons de l'inscription du site.	
02.16	La description officielle du site par l'UNESCO est-elle satisfaisante ? (voir http://whc.unesco.org)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.17	Si ce n'est pas le cas, veuillez suggérer des modifications.	
02.18	Le nom du site reflète-t-il de manière adéquate le bien et sa signification?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
02.19	Si ce n'est pas le cas, souhaitez-vous changer le nom du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.20	Si vous souhaitez changer le nom du site, veuillez proposer des modifications de son nom.	En allemand: Der Stiftsbezirk St. Gallen En français: L'Abbaye de St-Gall En anglais: The Abbey of St-Gall En espagnol: La Abadía de St-Gall

03	Limites et zone tampon	
03.01	Les limites du site reflètent-elles de manière adéquate la valeur du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
03.02	Si ce n'est pas le cas, pourquoi ne sont-elles pas appropriées et quelles mesures sont prises pour redéfinir d'autres limites ?	
03.03	Le site comporte-t-il une zone tampon ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
03.04	Si c'est le cas, que protège la zone tampon et celle-ci est-elle adaptée ?	
03.05	Si ce n'est pas le cas, une zone tampon est-elle nécessaire pour protéger la valeur du site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Travail complémentaire nécessaire
03.06	Si ce n'est pas le cas, quelles autres mesures permettent de protéger le site en lieu et place d'une zone tampon ?	
	Le site fait partie de la zone de la ville historique qui est protégé par voie légale dans le plan communal de l'aménagement du territoire. Ce règlement légal vaut une zone tampon. Des améliorations concernant l'aménagement de cette zone (le régime du trafic privé et l'aménagement de l'espace public) sont planifiées. cf réglementation légale correspondante : Bauordnung der Stadt St. Gallen vom 29 août 2000 [règlement de construire de la ville de St-Gall], http://www.stadt.sg.ch/home/planen_-_bauen/stadtentwicklung/stadtplanung/nutzungsplanung/zonenplan_und_bauordnung.Par.0005.File.tmp/BauO_Genehmigungsex.pdf Stadtplan St. Gallen mit rechtskräftigen Nutzungszonen [plan d'aménagement du territoire de la ville de St-Gall] http://www.stadt.sg.ch/home/planen_-_bauen/stadtentwicklung/stadtplan.html	
03.07	Si c'est le cas, quelles mesures sont prises pour définir une zone tampon ?	

04	Authenticité et intégrité du site	
04.01	Une évaluation de l'authenticité et/ou de l'intégrité du site a-t-elle été menée par l'ICOMOS/l'UICN lors de l'inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
04.02	Si c'est le cas, veuillez résumer brièvement cette évaluation.	
04.03	Si ce n'est pas le cas, l'authenticité et/ou l'intégrité du site ont-elles été réévaluées depuis l'inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
04.04	Si c'est le cas, veuillez détailler.	
04.05	L'authenticité et/ou l'intégrité du site ont-elles subi d'importants changements depuis l'inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
04.06	Si c'est le cas, veuillez décrire ces changements.	
	Au contraire, la qualité du site a pu être améliorée par des restaurations adéquates. En outre il est prévu d'améliorer le site par les mesures suivantes:	

	<ul style="list-style-type: none"> - re-aménagement de l'entrée de la bibliothèque ; - création d'un jardin d'herbes du Moyen-Âge selon le modèle du jardin sis au plan du cloître du IX^e siècle, servant comme modèle et zone de repos pour les visiteurs ; - création d'un estaminet d'abbaye ; - Utilisation public du cloître plus intense; <p>Toutes ces mesures seront réalisées en parfaite harmonie avec la substance et l'ambiance du monument, sous l'égide des services de protection communaux, cantonaux et fédéraux.</p>	
04.07	Enumérez tous changements importants qui pourraient ultérieurement avoir un impact sur l'authenticité et/ou l'intégrité du site.	
	aucun	
04.08	Ces changements prévus porteront-ils atteinte à la valeur universelle exceptionnelle du site tel qu'elle a été identifiée lors de l'inscription?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

05	Gestion	
05.01	Comment le site est-il actuellement utilisé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Attraction pour les visiteurs (entrée payante) <input checked="" type="checkbox"/> Centre urbain <input type="checkbox"/> Parc national (ou autre zone nationale protégée) <input checked="" type="checkbox"/> Usage religieux <input type="checkbox"/> Paysage rural <input checked="" type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
		La bibliothèque abbatiale représente un important centre scientifique pour la recherche.
05.02	Un comité directeur du patrimoine mondial ou un comité de gestion similaire a-t-il été constitué pour superviser la gestion du site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
05.03	Si c'est le cas, veuillez fournir les informations suivantes.	
	Quand a-t-il été constitué ?	
	Quel rôle a-t-il ?	
	Quelle est sa mission ?	
	A-t-il un statut juridique ou officiel ?	<input type="checkbox"/> Statut juridique <input type="checkbox"/> Statut officiel
05.04	Si ce n'est pas le cas, quels plans en place prévoient la création d'un "comité directeur"?	
	L'Office cantonal de la culture mettra en place dès 2006 une plateforme, qui, sous sa direction, s'occupera des tâches suivantes :	
	<ul style="list-style-type: none"> - coordination de l'entretien du bâti ; - développement et coordination de nouvelles offres culturelles de haute qualité en collaboration avec des institutions existantes, notamment musées, concerts et théâtres ; - encouragement et coordination de la recherche, de l'interprétation, des expositions et des publications concernant l'Abbaye de St-Gall - encouragement d'un tourisme durable ; - amélioration de l'accueil pour les visiteurs (les heures d'ouverture, l'infrastructure, la gastronomie, l'atmosphère ainsi que l'ambiance du site) ; - labelling, marketing, statistiques. 	
05.05	Quelles sont les principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site ?	
		<input type="checkbox"/> Gestion par l'Etat partie
		<input checked="" type="checkbox"/> Gestion dans le cadre d'une législation de protection
		<input type="checkbox"/> Gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers
		<input type="checkbox"/> Gestion dans le cadre de mesures traditionnelles de protection ou loi coutumière
		<input type="checkbox"/> Gestion consensuelle
		<input type="checkbox"/> Autre système de gestion en vigueur (veuillez préciser)
05.06	Un coordonnateur at-il été nommé pour superviser la gestion du site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
05.07	Si c'est le cas, le coordonnateur travaille...	<input type="checkbox"/> A temps complet <input type="checkbox"/> A temps partiel

		<input type="checkbox"/> Assume ces responsabilités en plus d'un autre emploi
05.08	S'il n'y a pas de coordonnateur déjà en place, en faudrait-il un ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
05.09	Si c'est le cas, des plans prévoient-ils la nomination d'un coordonnateur ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
05.10	Veuillez indiquer à quel(s) niveau(x) les pouvoirs publics sont essentiellement engagés dans la gestion du site.	<input type="checkbox"/> National <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Local <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
05.11	Les systèmes de gestion en vigueur sont-ils efficaces et/ou suffisants ?	<input type="checkbox"/> Très efficaces <input checked="" type="checkbox"/> Suffisamment efficaces <input type="checkbox"/> Pas suffisamment efficaces
05.12	Certaines améliorations sont-elles nécessaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
05.13	Si c'est le cas, quelles mesures sont prises ?	
	Voir 5.04	

06	Protection	
06.01	Le site est-il régi par une législation spéciale ou des dispositions administratives (telles qu'une planification particulière de l'espace et des exigences en matière de zonage) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
06.02	Si c'est le cas, veuillez décrire brièvement ces dispositions.	
	<p>Des législations spécifiques de protection existent à tous les niveaux étatiques (fédéral, cantonal, communal). En outre, des organisations non gouvernementales ont le droit de recours contre les décisions des autorités publiques.</p> <p><u>niveau fédéral:</u></p> <p>Le bien inscrit est un objet d'importance nationale sous protection fédérale. Le site figure dans l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse ISOS (www.isos.ch) en tant que périmètre et élément singulier avec le plus haut degré de protection (sauvegarde intégrale de toutes les constructions et espaces libres, suppression de toutes les causes de perturbation) dans une ville d'importance nationale. Dans l'accomplissement des tâches de la Confédération, les autorités, services, instituts et établissements fédéraux ainsi que les cantons doivent en préserver l'intégrité.</p> <p>La Confédération peut soutenir la protection par l'allocation de subventions. Ces subventions ne sont accordées que si le canton participe aussi aux frais dans une mesure équitable. Si un danger imminent devait menacer le site, la Confédération pourrait prendre elle-même les mesures nécessaires pour sauvegarder le site. Les subventions peuvent être liées à des conditions concernant la conservation et l'entretien de l'objet et de ses environs. Les mesures de protection et d'entretien prescrites constituent des restrictions de droit public à la propriété. Elles engagent les propriétaires fonciers intéressés ; les cantons doivent les faire mentionner au registre foncier. La Confédération soutient le canton et les communes dans l'entretien et la conservation du bien : L'avis de la Commission fédérale des monuments historiques CFMH ainsi que d'autres experts fédéraux peut être sollicité pour des questions spécifiques. La Confédération participe en outre de manière importante aux deux centres de compétences fédéraux concernant la conservation technique (Expert-Centers), leur soutien peut également mis à disposition des cantons.</p> <p>Lois et ordonnances fédérales :</p> <p>Loi fédérale sur la protection du paysage et de la nature du 1^{er} juillet 1966 (LPN; RS 451, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451.html);</p> <p>Ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN, RS 451.1, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451_1.html);</p> <p>Ordonnance du 9 septembre 1981 concernant l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS, RS 451.12, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451_12.html) ;</p> <p>Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c700.html);</p> <p>Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire, (OAT, RS 700.1, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c700_1.html);</p> <p><u>niveau cantonal :</u></p>	

<p>Les éléments du site figurent dans l'inventaire cantonal des bâtiments dignes de protection en tant qu'objets d'intérêt artistique ou historiques prépondérant et sont ainsi intégralement protégés au niveau cantonal (site classé). Les autorités cantonales veillent sur la protection et l'entretien adéquat du site par la mise en place des outils adéquats d'aménagement du territoire. Ils peuvent accorder des subventions pour protéger le site ou eux-mêmes engager des éventuels travaux sans le consentement ou la prise en charge nécessaires du propriétaire foncier.</p> <p>Loi cantonal : Gesetz über die Raumplanung und das öffentliche Baurecht (Baugesetz) [Loi sur la construction] du 6 juin 1972 (sGS 731.1, art. 98-101, http://www.gallex.ch/gallex/7/fs731.1.html)</p> <p><u>niveau communal :</u></p> <p>Le site inscrit figure dans l'inventaire communal des objets culturels dignes de protection en tant que site d'une valeur artistique ou historique exceptionnelle avec le degré de protection le plus élevé (catégorie de protection 1 : à conserver dans leur substance intégrale intérieure et extérieure, règlement de protection des abords). Le site fait en outre partie du périmètre de la vieille ville de St-Gall qui est soumise d'un régime de protection spéciale.</p> <p>Loi communale : Bauordnung der Stadt St. Gallen vom 29 août 2000, art. 7 – 11, art. 53 [règlement de construire] http://www.stadt.sg.ch/home/planen_-_bauen/stadtentwicklung/stadtplanung/nutzungsplanung/zonenplan_und_bauordnung.Par.0005.File.tmp/BauO_Genehmigungsex.pdf</p> <p><u>droit de recours des organisations non gouvernementales</u></p> <p>Les organisations d'importance nationale à but non lucratif qui existent depuis dix ans au moins et se vouent à la protection de la nature, à la protection du paysage, à la conservation des monuments historiques ou à des tâches semblables ont qualité pour recourir contre les décisions du canton ou des autorités fédérales si ces décisions peuvent, en dernière instance, faire l'objet d'un recours auprès du Conseil fédéral (exécutif fédéral) ou d'un recours de droit administratif auprès du Tribunal fédéral (pouvoir judiciaire fédéral).</p>		
06.03	Y a-t-il eu des changements notables de propriété, du statut juridique, des mesures contractuelles ou traditionnelles de protection du site depuis l'inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
06.04	Si c'est le cas, veuillez décrire brièvement ces changements.	
06.05	Les dispositions de protection en vigueur sont-elles efficaces et/ou suffisantes ?	<input checked="" type="checkbox"/> Très efficaces <input type="checkbox"/> Suffisamment efficaces <input type="checkbox"/> Pas suffisamment efficaces
06.06	Des améliorations sont-elles nécessaires ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
06.07	Si c'est le cas, quelles mesures sont prises et à quel niveau ?	

07	Plans de gestion	
07.01	Y a-t-il un plan de gestion spécifique pour le site (date d'approbation)?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
07.02	Si c'est le cas, veuillez fournir les informations suivantes.	
	Le plan est-il mis en oeuvre ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si c'est le cas, quand a débuté la mise en oeuvre ? (mm/aaaa) ?	
	Combien de fois le plan a-t-il été révisé ?	
	Quand la version actuelle du plan a-t-elle été achevée, ou, si elle est en cours de révision, quand sera-t-elle achevée ?	
	Comment le plan de gestion a-t-il été préparé (par exemple par du personnel sur le site, par un consultant ou lors d'un processus consultatif) ?	
	Est-il basé sur une Déclaration de valeur ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le plan de gestion en vigueur est-il considéré comme adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du site ?	<input type="checkbox"/> Très efficace <input type="checkbox"/> Bien adapté <input type="checkbox"/> inadapté

	Veuillez indiquer comment les problèmes sont traités.	
	Le plan de gestion en vigueur est-il disponible sur CD ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Des exemplaires du plan de gestion ont-ils été envoyés au Centre du patrimoine mondial et/ou aux organisations consultatives ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
07.03	S'il n'y a pas de plan de gestion, y en a-t-il un en préparation ou prévu à l'avenir ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
07.04	Si c'est le cas, quand le plan de gestion sera-t-il achevé et adopté (mm/aaaa) ?	Les propriétaires agissent sous leur propre responsabilité et sous la surveillance des autorités compétentes. La gestion du site (rénovations, gestion du site pour des événements culturels et économiques) peut être accomplie par les institutions existantes qui appliquent les procédures établies selon les dispositifs légaux en vigueur. L'établissement d'un plan de gestion pour des projets futurs d'une ampleur plus grande semble valoir l'examen (voir 5.04).
07.05	Veuillez indiquer quelle(s) organisation(s) est/sont chargée(s) de superviser la mise en oeuvre du plan de gestion et d'en contrôler l'efficacité.	
07.06	Le site a-t-il fait l'objet d'un ou de plusieurs rapports de suivi réactif au Comité ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
07.07	Si c'est le cas, veuillez résumer la/les décision(s) du Comité.	
07.08	Si c'est le cas, quelles mesures ont été prises pour appliquer la/les décision(s) du Comité ?	

08	Ressources financiers	
08.01	Pouvez-vous fournir des informations sur le budget de fonctionnement annuel du site lors du dernier exercice financier ? (Cela ne doit pas inclure les recettes essentielles affectées uniquement à la gestion du site, telles que des dépenses de personnel pour un coordonnateur, un travail précis sur plusieurs sites, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
08.02	Si c'est le cas, veuillez fournir ces informations. (Pour les sites comportant plus d'un bien, fournir le budget des éléments constitutifs). Veuillez indiquer la provenance de ces fonds.	
08.03	Si ce n'est pas le cas, veuillez expliquer pourquoi vous ne pouvez pas donner de détails, ou indiquer s'il n'y a pas de financement des activités de base.	
	Explication :	Les charges financières sont assurées par différents organes et il n'existe pas de financement général des activités de bases. En ce qui concerne des grands projets de restauration, comme p. ex. la restauration de la Cathédrales sous l'égide de l'administration catholique, les charges financières sont partagées par les propriétaires, le canton, la ville et la Confédération selon les dispositions légales (loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage LPN, voir 6.03).
	Estimation :	
08.04	Le statut de patrimoine mondial a-t-il attiré des financements supplémentaires ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
08.05	Si c'est le cas, veuillez donner des détails.	
08.06	Le site dispose-t-il d'un financement suffisant pour sa bonne gestion (compte tenu des obligations supplémentaires créées par le statut de patrimoine mondial) ?	<input type="checkbox"/> Très suffisant <input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant
08.07	Les aspects essentiels du plan de gestion du site sont-ils traités (s'il existe un plan) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
08.08	Sinon, quelles ressources financières sont nécessaires à la bonne gestion du site ? (Veuillez également fournir des détails sur les	

	besoins non couverts par manque de fonds.)	
	Montant estimé :	
	Besoins non couverts :	
08.09	Le financement de la protection et de la conservation du site est-il approprié ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
08.10	Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer comment cette question est traitée.	
08.11	Veuillez indiquer les sources de financement de la conservation et de la protection du site.	
	Autorités étatiques de tous les niveaux fédéraux (Confédération, canton, commune) ainsi que les propriétaires.	
08.12	Le site a-t-il reçu une forme d'assistance financière suivante ?	<input type="checkbox"/> Fonds du patrimoine mondial <input type="checkbox"/> Campagne internationale de l'UNESCO <input type="checkbox"/> Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD, de la Banque mondiale ou d'autres agences <input type="checkbox"/> Coopération bilatérale <input checked="" type="checkbox"/> Autre assistance (veuillez préciser ci-dessous)
	Soutien de la commission nationale suisse pour l'UNESCO pour un projet spécifique (« Numérisation du manuscrit des Nibelungen »).	

09	Effectifs (ressources humaines)	
09.01	Comment évaluez-vous votre possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes ?	
	Conservation	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Gestion	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Promotion	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Interprétation	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Education	<input checked="" type="checkbox"/> Très bon <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Gestion des visiteurs	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
09.02	Pouvez-vous disposer de personnel professionnel qualifié non mentionné ci-dessus ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
09.03	Si c'est le cas, veuillez fournir des détails.	
	Personnel hautement spécialisé dans le domaine de la conservation du patrimoine archivistique (restaurateurs de livre, spécialistes de la physique du bâtiment). La Confédération peut mandater et mettre à disposition du site toutes sortes de spécialistes nécessaires.	
09.04	Les ressources en personnel sont-elles adaptées pour protéger, entretenir et promouvoir le site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
09.05	Si ce n'est pas le cas, veuillez expliquer pourquoi.	

09.06	Combien de membres du personnel sont affectés à plein temps au site du patrimoine mondial ?	Plus de 9 personnes à plein temps, dont : 1. Gestion de l'immobilier : 200 pourcent d'emploi à plein temps; 2. gestion des monuments historiques 10 pourcents d'emploi ; 3. bibliothèque abbatiale 600 pourcents ; 4. archives abbatiales 300 pourcents.
09.07	Bénéficiez-vous de l'aide de bénévoles réguliers pour le site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
09.08	Si c'est le cas, veuillez donner des détails.	

10	Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	
10.01	Quels genres de compétences spécialisées, formation et services sur place ou à l'extérieur (par exemple centres de formation ou services de conservation de musées) sont à la disposition du personnel travaillant sur le site ?	
	6. Services cantonaux compétents pour les monuments historiques et l'archéologie ; 7. Services communaux compétents pour les monuments historiques ; 8. Office fédéral de la culture, autorité fédérale compétente pour les monuments historiques, l'archéologie et la protection des sites construits ; 9. Commission fédérale des monuments historiques, Organe consultatif de la Confédération pour les monuments historiques ; 10. Expert Center à l'École Polytechnique Fédérale de Zurich, Centre de compétence pour des questions spécifiques et techniques de conservation ; 11. Experts fédéraux, experts hautement spécialisés pour des problématiques spécifiques, sur mandat de la Confédération mis à disposition des cantons.	
10.02	Y a-t-il des besoins de formation non couverts actuellement ? Veuillez donner des détails et une brève explication.	
	non	
10.03	Y a-t-il une formation disponible pour les partenaires concernés sur le site (par exemple les propriétaires, les écoles, etc.) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

11	Visiteurs	
11.01	Y a-t-il des statistiques concernant les visiteurs sur le site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
11.02	Si c'est le cas, veuillez indiquer le plus récent nombre annuel de visiteurs et l'année concernée, en résumant brièvement la méthode de comptage et l'évolution du nombre et de la composition des visiteurs. (Veuillez décrire cette évolution en prenant l'année d'inscription comme référence.)	
	Nombre de visiteurs :	108'103
	L'année passée:	2004
	Méthode de comptage :	vente de billets aux visiteurs de la bibliothèque abbatiale.
	Evolution :	montant
11.03	Veuillez décrire brièvement les installations prévues pour les visiteurs sur le site.	
	Les visiteurs peuvent participer à des visites guidées. Lors de la visite sont accessibles : 1. la salle baroque avec exposition, 2. le lapidaire avec panneaux d'exposition, 3. la bibliothèque abbatiale, 4. les archives abbatiales ; 5. la cathédrale 6. le palais du gouvernement avec ses espaces d'expositions représentatifs. A la bibliothèque abbatiale est disponible un petit shop à la caisse. Il existe une signalisation d'information sur le site et dans la ville. (Dans les environs immédiats et dans toute la ville de St-Gall sont disponibles tous les services, installations et aménagements touristiques et commerciaux).	
11.04	Ces installations sont-elles adaptées ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
11.05	Si ce n'est pas le cas, quelles installations font défaut sur le site ?	
	Pour la bibliothèque abbatiale manquent des aménagements pour les visiteurs : 1. Shop du musée	

	2. Point d'information 3. Zone d'entrée aménagée avec des casiers 4. Sas de passage sécurisés 5. ascenseur	
11.06	Y a-t-il un plan de gestion du tourisme/des visiteurs sur le site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
11.07	Si c'est le cas, veuillez résumer brièvement le plan et, le cas échéant, fournir une adresse Internet où le plan peut être consulté.	

12	Etudes scientifiques	
12.01	Y a-t-il un cadre / une stratégie de recherche établi(e) pour le site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
12.02	Parmi les études scientifiques et programmes de recherche suivants, certains ont-ils été menés précisément pour le site ?	
		<input checked="" type="checkbox"/> Estimation des risques <input checked="" type="checkbox"/> Etudes relatives à la valeur du site <input checked="" type="checkbox"/> Exercices de suivi <input type="checkbox"/> Etudes de situation <input type="checkbox"/> Impact du classement au patrimoine mondial <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires archéologiques <input type="checkbox"/> Gestion des visiteurs <input type="checkbox"/> Etudes sur les transports <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
12.03	Veuillez fournir de brefs détails sur ces études.	
	Les études se font en accompagnant des restaurations ou dans le cadre d'une intervention nécessaire de conservation sur le patrimoine bâti.	
12.04	Veuillez décrire comment les résultats des études et des programmes de recherche ont été utilisés dans la gestion du site.	
	Les résultats des études ont influencé les mesures de restauration et conservation.	
12.05	Quel rôle, le cas échéant, a pu jouer le classement du site au patrimoine mondial dans la conception de ces études scientifiques et programmes de recherche ? Par exemple, s'est-on particulièrement efforcé d'axer ces programmes sur les valeurs reconnues de patrimoine mondial du bien ?	
	L'importance du site a toujours été incontestée. L'inscription sur la liste du Patrimoine mondial a confirmé cette importance et n'a donc pas du servir en tant qu'instrument de mobilisation de sauvegarde du site. La conservation de ce patrimoine a toujours été le souci plus important auquel toutes les activités ont été subordonnées. Cependant, en tant que Patrimoine mondial, le site profite d'une sensibilisation beaucoup plus grande du public. Cet intérêt public accru contribue de manière importante à la conservation du site et notamment aussi à la volonté politique de sauvegarder le site et ses environs le mieux possible.	

13	Education, information et renforcement de la sensibilisation	
13.01	Y a-t-il des écriteaux sur place indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ?	<input type="checkbox"/> Beaucoup <input checked="" type="checkbox"/> Un nombre bien adapté <input type="checkbox"/> Pas suffisamment <input type="checkbox"/> Aucun
	Veuillez les décrire, et/ou en joindre une photo	
13.02	L'emblème de la Convention du patrimoine mondial figure-t-il sur toutes les publications concernant le bien ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Sur certaines <input type="checkbox"/> Non
13.03	Y a-t-il une bonne sensibilisation au site du patrimoine mondial parmi :	
	Les visiteurs :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Les collectivités locales :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Les entreprises :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Les autorités locales :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13.04	Si la sensibilisation est insuffisante, quelles mesures faut-il prendre pour l'améliorer ?	

13.05	Y a-t-il eu établissement d'une stratégie éducative ou d'un programme éducatif pour le site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
13.06	Si c'est le cas, veuillez décrire brièvement la stratégie ou le programme.	
13.07	Si ce n'est pas le cas, est-il prévu de mettre en place des programmes éducatifs ou de travailler avec les écoles ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
13.08	Y a-t-il des manifestations spéciales et des expositions concernant le statut de patrimoine mondial du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13.09	Si c'est le cas, veuillez les décrire brièvement.	
	Ont été organisés : Des expositions itinérantes sur la culture de l'Abbaye de St-Gall, des colloques et des festivals (Arbeitsgemeinschaft Alpenländer, Bodenseefestival etc.).	
13.10	Veuillez décrire brièvement les installations, le centre d'accueil des visiteurs, le musée de site, les sentiers balisés, les guides et/ou la documentation à la disposition des visiteurs sur le site du patrimoine mondial. (Vous pouvez faire un renvoi vers la rubrique Q.11.03 s'il y a lieu.)	
	voir 11.03	
13.11	Quel rôle, le cas échéant, a joué le classement du bien au patrimoine mondial vis-à-vis des activités éducatives, d'information et de renforcement de la sensibilisation décrites plus haut ? Par exemple, le classement au patrimoine mondial a-t-il été utilisé comme outil de marketing, promotionnel ou éducatif ?	
	Le classement a joué un rôle complémentaire concernant l'interprétation et les activités éducatives, il est un facteur important dans pour le marketing touristique du site.	
13.12	Le site possède-t-il un site Web ? Si oui, veuillez en fournir l'adresse.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13.13	Qui gère le site Web ?	Sont disponibles différents sites web gérés par les responsables intéressés : www.stiftsbibliothek.ch www.sg.ch/home/kultur/stiftsarchiv/informationen.html www.bistum-stgallen.ch www.klosterplatz.ch
13.14	Des mesures ont-elles été prises pour faire participer la population locale à la gestion du site en ce qui concerne des avantages sociaux ou autres?	
	non	

14	Facteurs affectant le bien (état de conservation)	
14.01	Veuillez décrire brièvement toutes les principales interventions de conservation sur le site depuis l'inscription (par exemple, conservation des structures essentielles, fouilles importantes, annulation des menaces concernant l'archéologie enterrée, notamment par le labourage, réhabilitation et utilisation durable des monuments historiques).	
	<p>Au delà de l'entretien courant du site ont été effectués des travaux de restauration sur plusieurs bâtiments et éléments de l'ensemble. En détail :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Restauration de l'extérieur de la cathédrale, 2. nettoyage intérieur de la cathédrale, 3. assainissement statique des combles de la cathédrale, 4. restauration de l'intérieur de la chapelle « Schutzengelkapelle » 5. restauration de l'intérieur de la chapelle « Galluskapelle » 6. rénovation des façades du palais du palatinat « Pfalzgebäude » et du bâtiment de l'école, 7. restauration du bas-relief du « Karlstor » 8. rénovation partielle de l'aile de l'évêque « Bischofsflügel », 9. mesures de protection contre le feu pour les bâtiments de l'abbaye, 10. rénovation de la « äussere Pfalz », 11. rénovation de la « Pfalz Keller », 12. restauration du « Tafelzimmer », 13. investigations archéologiques dans le cadre des interventions cités ci-dessus, 14. restaurations des manuscrits de la bibliothèque abbatiale, 15. mesures de sécurisation aux fresques baroques ainsi qu'aux stucs dans la salle baroque de la bibliothèque abbatiale. 	

14.02	Veillez décrire brièvement l'état actuel de conservation d'ensemble du site.	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Inégal <input type="checkbox"/> Exige davantage des ressources <input type="checkbox"/> Très vulnérable
14.03	Le site ou son cadre a-t-il été touché ou peut-il être touché par les problèmes suivants ?	
		<input type="checkbox"/> Pression due au développement <input checked="" type="checkbox"/> Contraintes liées à l'environnement <input type="checkbox"/> Catastrophe(s) naturelle(s) <input type="checkbox"/> Nombre d'habitants <input checked="" type="checkbox"/> Pression due aux visiteurs/au tourisme <input type="checkbox"/> Régimes agricole/d'exploitation forestière <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
	Ces problèmes concernent moins la substance du bâtiment bâti que le patrimoine mobilier archivistique de la bibliothèque abbatiale.	
14.04	Certains de ces problèmes/menaces sont-ils directement dûs au statut de patrimoine mondial ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
14.05	Si c'est le cas, veuillez fournir des détails.	
14.06	Veillez donner des détails sur les principaux problèmes ou menaces.	
	Les problèmes concernent le patrimoine mobilier archivistique (charge concernant la physique du bâtiment de la bibliothèque abbatiale).	
14.07	Quelles mesures ont été prises ou sont prévues pour traiter ces problèmes ? (Si cela figure dans le Plan de gestion, veuillez citer la partie concernée.)	
	<p>Sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesures pour limiter la circulation privée dans les abords afin de diminuer les effets négatifs par rapport à la pollution, - organisation d'une plateforme de coordination (voir 5.04), <p>Pour gérer les problèmes de la bibliothèque ont été prises les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limitation du nombre des visiteurs, - distribution contrôlée d'air frais, - contrôle permanent du climat intérieur. 	

15	Suivi	
15.01	Existe-t-il un programme officiel de suivi du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
15.02	Si c'est le cas, veuillez le décrire en indiquant quels facteurs ou variables font l'objet d'un suivi et par quel procédé.	
	Le suivi est chargé d'assurer la sécurité constructive et d'exploitation, il consiste en <ol style="list-style-type: none"> 1. la surveillance vidéo dans la bibliothèque abbatiale, 2. le contrôle permanent du climat intérieur, 3. la visite régulière de l'ensemble par les responsables pour la protection et la conservation du bien. 	
15.03	Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer si l'autorité de gestion du site du patrimoine mondial établit ou prévoit d'établir des indicateurs clés pour contrôler le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du site.	

16	Conclusions	
16.01	Quels sont, à votre avis, les principaux avantages du statut de patrimoine mondial ?	
		<input checked="" type="checkbox"/> Conservation <input type="checkbox"/> Avantages sociaux <input checked="" type="checkbox"/> Avantages économiques <input type="checkbox"/> Gestion <input checked="" type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
	Meilleure sensibilisation du publique.	
16.02	Veillez fournir un bref résumé de ce qui a été réalisé sur le site depuis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	
	<ol style="list-style-type: none"> 1. une meilleure mise en valeur de l'Abbaye de St-Gall, 2. une meilleure sensibilisation du publique et des forces politiques ce qui est important pour la conservation du bien, 	

	3. une plus intense réflexion et une plus profonde discussion lors des travaux d'entretien nécessaires, 4. une plus grande disponibilité envers la collecte de fonds financiers, 5. la publication des plusieurs œuvres sur l'Abbaye de St-Gall.
16.03	Quels sont les points faibles de la gestion du site ?
	- Jusqu'à ce jour, les fouilles archéologique de 1961-67 n'ont pas été publiées. - Les aménagements pour les visiteurs sont insuffisants.
16.04	Quelles mesures seront éventuellement prises pour pallier ces points faibles ?
	Est prévue la mise en valeur de l'accès au Patrimoine mondial (aménagement pour les visiteurs, interprétation et information, ecc.) ainsi que de l'espace public adjacent par un projet du développement urbain.

17	Décisions potentielles pour le Comité du patrimoine mondial	
17.01	A la suite de cet exercice d'établissement de rapport, y a-t-il besoin d'une décision du Comité du patrimoine mondial sur l'un des points suivants ?	
	Changements concernant les critères d'inscription :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Changements concernant la Déclaration de valeur :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Nouvelle Déclaration de valeur :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Modifications des limites :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Modifications concernant la zone tampon :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

18	Evaluation de l'exercice d'établissement du rapport périodique	
18.01	Comment évaluez-vous l'information mise à disposition durant la phase de préparation du rapport périodique (par ex., informations fournies, réunions, etc.) ? Veuillez noter vos commentaires ci-dessous.	<input type="checkbox"/> Très bon <input type="checkbox"/> Bon <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
18.02	Comment évaluez-vous la clarté et la facilité d'utilisation du questionnaire? Veuillez noter vos commentaires ci-dessous.	<input type="checkbox"/> Très bon <input type="checkbox"/> Bon <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
18.03	Pensez-vous que le processus d'établissement de rapport périodique aura des retombées positives pour le site ? Veuillez noter vos commentaires.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
18.04	Veuillez décrire le résultat escompté du Rapport périodique et le suivi que vous souhaitez que le Comité du patrimoine mondial lui assure.	
	Recommandations courtes et concrètes.	

19	Liste récapitulative de la documentation	
19.01	Veuillez indiquer si vous allez joindre l'un ou plusieurs des documents suivants au présent rapport :	
	Photographies, diapositives et, le cas échéant, film. (Cette documentation doit être accompagnée d'une autorisation dûment signée accordant à titre gratuit à l'UNESCO le droit non exclusif de la reproduire et de l'utiliser conformément aux dispositions de l'autorisation ci-jointe) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Carte ou plan du site, topographique ou autre, montrant l'emplacement du site du patrimoine mondial et ses limites, avec indication de l'échelle, l'orientation, le nom du site et la date :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Une carte numérisée du site du patrimoine mondial, indiquant son emplacement et ses limites, ou une adresse de site Web où l'on peut consulter la carte :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Une bibliographie concise des principales publications sur le site du patrimoine mondial :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Un exemplaire du plan de gestion :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Un exemplaire de la Déclaration de valeur, comme indiqué au paragraphe 02.13 :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Un exemplaire de la Déclaration de valeur révisée, comme indiqué au paragraphe 02.14 (le cas échéant) :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Documentation sur toute législation spéciale ou dispositions administratives de protection du site du patrimoine mondial, comme indiqué au paragraphe 06.01 :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Des exemplaires de la/des décision(s) du Comité à la suite de tout rapport de suivi réactif, comme indiqué au paragraphe 07.07 :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Annexe CH-268
Couvent de St-Gall

Photographies
Plans
Bibliographie raisonnée

Photographies



CH-St-Gall-01_Ensemble abbatial et cité ancienne, vue de l'est
© Canton de St-Gall



CH-St-Gall-02_L'ensemble de l'abbaye, vue du nord
© SB-Bodensee Tourismus



CH-St-Gall-03_L'abbatiale et chapelle des enfants construite en 1840, vue du nord
© SG-Bodensee Tourismus



CH-St-Gall-04_Tours de l'abbatiale, vue du nord
© SG-Bodensee-Tourismus



CH-St-Gall-05_Tours de l'abbatiale et tours des églises St-Laurent et St-Mangen, vue du sud
© SG-Bodensee Tourismus



CH-St-Gall-06_Façade de l'abbatiale, vue de l'est
© SG-Bodensee Tourismus



CH-St-Gall-07_La Rotonde, peinture par Josef Wannemacher, 1757-60, d'après des ébauches de Christian Wenzinger
© Canton de St-Gall



CH-St-Gall-08_Bibliothèque de l'abbaye, construction Peter Thumb, 1758, boiseries par Gabriel Loser
© Stiftsbibliothek St. Gallen



CH-St-Gall-09_Plan du couvent de St-Gall, vers 820, plan idéal d'une cité abbatiale du Moyen Âge
© Stiftsbibliothek St. Gallen



CH-St-Gall-10_Abbatiale de St-Gall, maître-autel par Josef Simon Moosbrugger vers 1808-1810, tableau 1644/45, décoration de l'abside 1809/1810
© Canton de St-Gall



CH-St-Gall-11_Abbatiale de St-Gall, vue de la rotonde et du chœur,
© Canton de St-Gall



CH-St-Gall-12_Abbatiale de St-Gall, stalles du côté sud, de Feuchtmeyer, Dirr et Loser, buffet d'orgue de Ferdinand et Josef Bossard, 1786-1770
© Canton de St-Gall



CH-St-Gall-13_Le Palais Neuf, l'actuelle salle du Grand Conseil, 1881-1882



CH-St-Gall-14_Saint-Laurent
© Canton de St-Gall



CH-St-Gall-15_L'abbatiale, vue de nord-est
© Philipp Lehmann, St-Gall



CH-St-Gall-16_L'ensemble de l'abbaye avec tour ronde
© SG-Bodensee Tourismus



CH-St-Gall-17_L'Abbatiale, vue de nord est
© SG-Bodensee Tourismus



CH-St-Gall-18_Tour de l'abbatiale, vue de l'ouest
© SG-Bodensee Tourismus



CH-St-Gall-19_L'abbatiale, façade, vue de l'est
© SG-Bodensee Tourismus



CH-St-Gall-20_La cour de l'abbaye, vue du nord
© SG-Bodensee Tourismus



CH-St-Gall-21_Tours de l'abbatiale, vue de nord-ouest
© SG-Bodensee Tourismus



CH-St-Gall-22_L'abbatiale, vue de l'est
© SG-Bodensee Tourismus



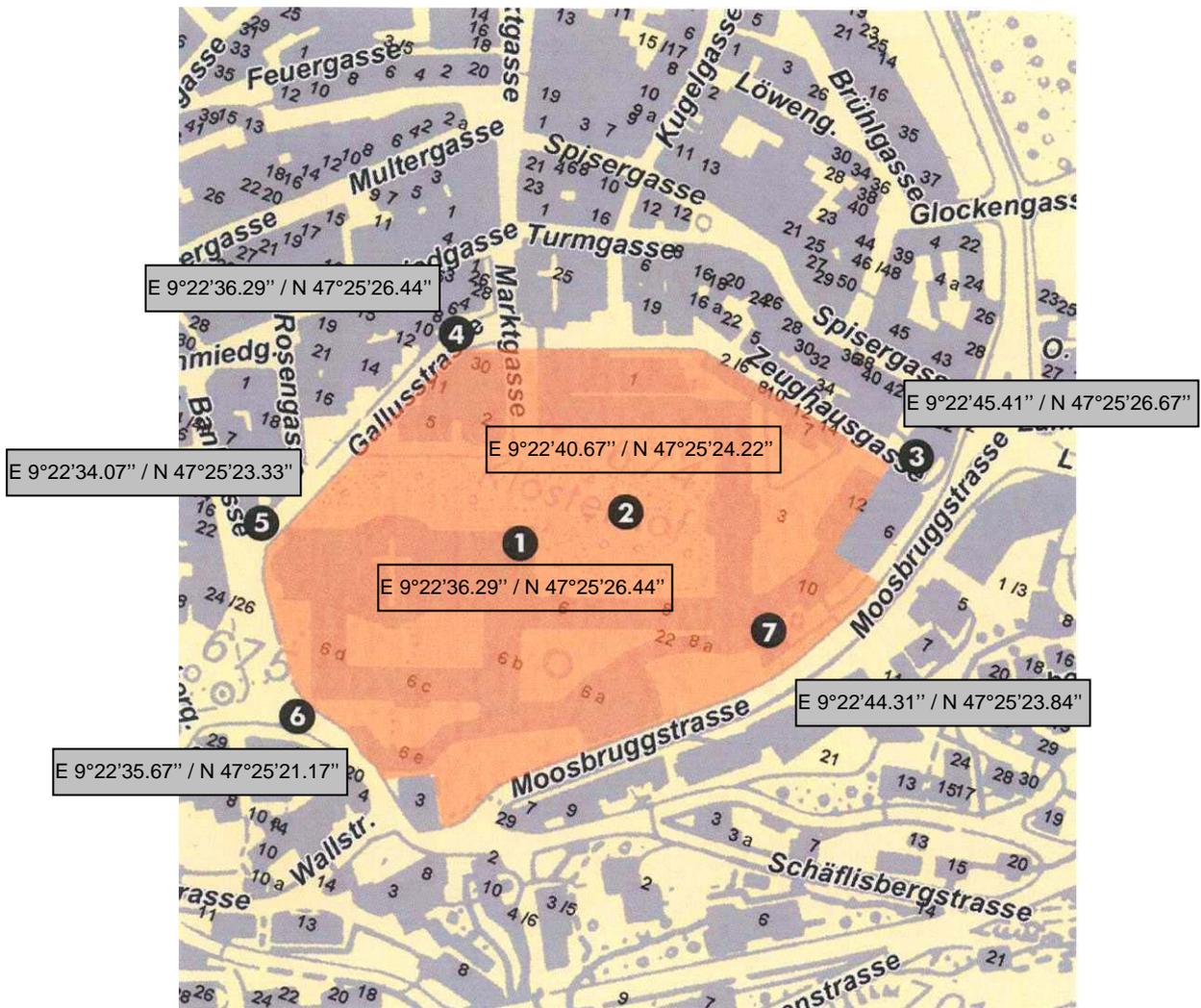
CH-St-Gall-23_La cour de l'abbaye vue de l'est
© SG-Bodensee Tourismus



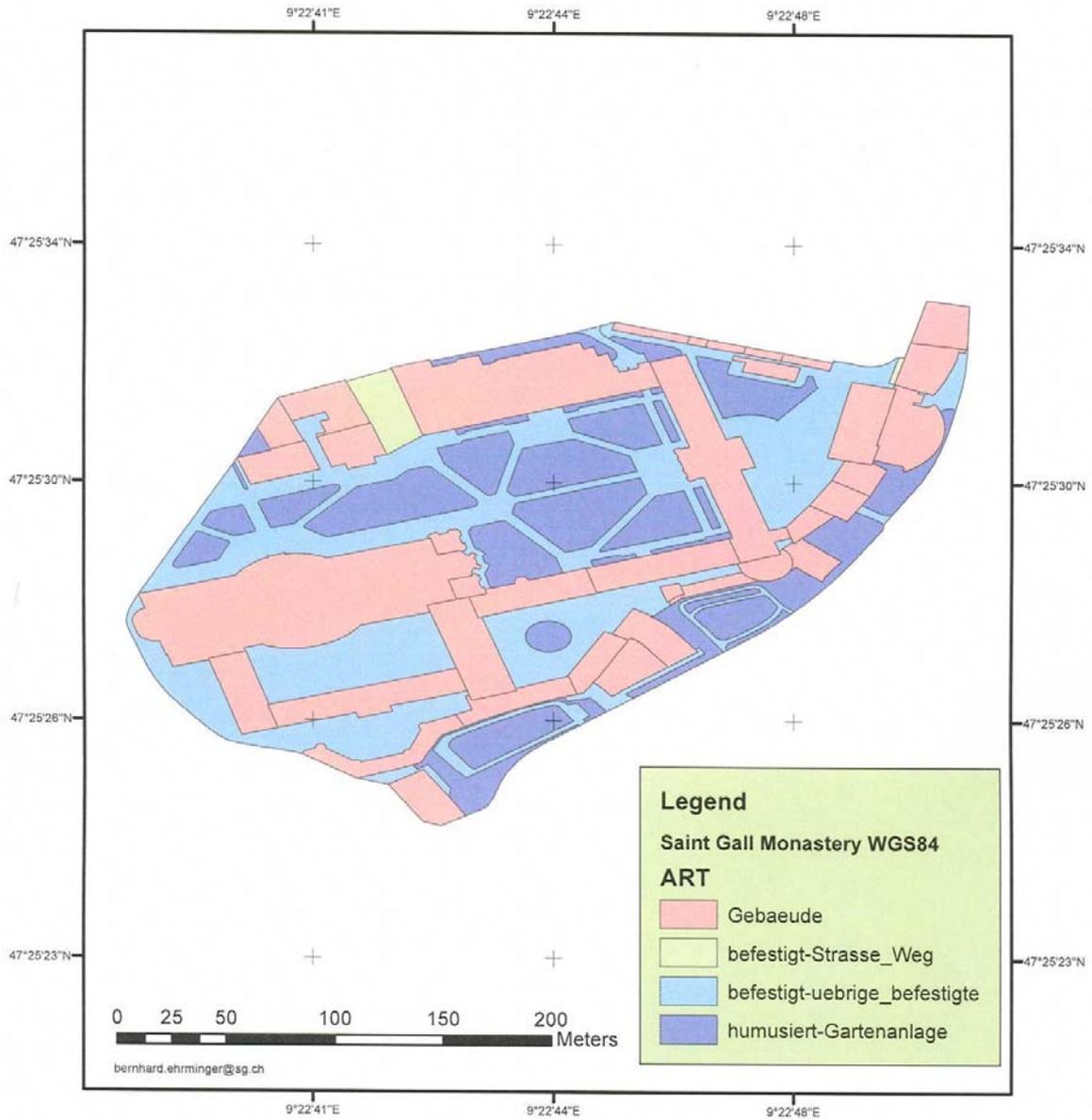
CH-St-Gall-24_L'abbatiale, intérieur, avec rotonde
© SG-Bodensee Tourismus

Les droits non-exclusifs de diffuser, communiquer, publier, reproduire et exploiter les photographies ci-dessus sont cédés gratuitement à l'UNESCO.

Plans



CH-St-Gall-25_Plan de St-Gall avec périmètre du site



CH-St-Gall-26_Plan du site géoréférencé WGS84

Bibliographie raisonnée

Adolf Fäh, *Die Kathedrale in St.Gallen*, Zürich 1899 – 1900.

Adolf Fäh, *Die Schicksale der Kathedrale von St.Gallen seit ihrer Erbauung*, Einsiedeln 1928.

Adolf Fäh, *Die Stiftsbibliothek in St.Gallen*, Der Bau und seine Schätze, St. Gallen 1929.

August Hardegger, Salomon Schlatter und Theodor Schiess, *Die Baudenkmäler der Stadt St.Gallen*, St.Gallen 1922.

Dora Fanny Rittmeyer, *Die Goldschmiedewerke der Kathedrale in St.Gallen*, 71. Neujahrsblatt des Hist. Vereins des Kantons St.Gallen. St.Gallen 1931.

Erwin Poeschel, *Die Kunstdenkmäler des Kantons St.Gallen*, vol. III et II, Basel 1961.

Studien zum St.Galler Klosterplan. Mitteilungen zur vaterländischen Geschichte. St.Gallen 1962.

Paul-Henry Boerlin, *Die Stiftskirche St.Gallen*, Bern 1964.

Albert Knoepfli, *Die Kathedrale von St.Gallen und ihre Innenrestaurierung*, in: Montfort, Denkmalpflege in Vorarlberg 18, 1966.

Ein Wölbungsplan des 15. Jahrhunderts für den spätgotischen Hallenchor der Benediktiner-Stiftskirche St.Gallen, in: Schaffhauser Beiträge zur vaterländischen Geschichte 48, 1971.

Hermann Bauer, *Die Stiftskirche St.Gallen*, Ein Bildband. St.Gallen 1967.

Josef Grünenfelder und Albert Knoepfli, *Kathedrale St.Gallen*, Ehemalige Benediktiner-Stiftskirche St.Gallus und St.Otmar. Kleiner Kunstführer. 1967.

Josef Grünenfelder, *Stift St.Gallen*, 1969.

Johannes Duft, *Stiftsbibliothek St.Gallen*, Uznach 1967.

Der restaurierte Nordflügel des Regierungsgebäudes in St.Gallen, St.Gallen 1979.

Bernhard Anderes, *Der Stiftsbezirk St.Gallen*. St.Gallen 1987 (The abbey of St.Gall. Ebd. 1990; L'Abbaye de Saint-Gall. Ebd.1991; L'Abbazia di San Gallo. Ebd. 1994).

Karl Schmuki, Peter Ochsenbein und Cornel Dora, *Cimelia Sangallensia*, Hundert Kostbarkeiten aus der Stiftsbibliothek St.Gallen. St.Gallen 1998.

Werner Vogler (Hg.), *Die Kultur der Abtei St.Gallen*, Zürich-Stuttgart 1990 (The Culture of the Abbey of St.Gall. Ebd. 1991; L'Abbaye de Saint-Gall. St.Gallen 2001; L'Abbazia di San Gallo. Ebd. 2002 u.a.).

Johannes Duft, *Der karolingische Klosterplan in der Stiftsbibliothek*. Faksimile und Begleittext. Rorschach 1998.

Peter Ochsenbein und Karl Schmuki (ed.), *Studien zum St.Galler Klosterplan II*. St.Gallen 2002.

Ernst Tresp, Johannes Huber und Karl Schmuki, *Stiftsbibliothek St.Gallen*, Ein Rundgang durch Geschichte, Räumlichkeiten und Sammlungen. St.Gallen 2003 (Dies., La Bibliothèque abbatiale de Saint-Gall. Ebd. 2004).

Norbert Stachura, *Der Plan von St.Gallen*, Masseinheit, Massstab und Massangaben oder Das Dilemma im Schlafsaal. Bochum , 2004.



CH-269
Couvent bénédictin
Saint-Jean-des-soeurs à Müstair

01	Introduction	
01.01	Etat partie :	Suisse
01.02	Nom du bien du patrimoine mondial :	
	Nom en anglais :	Benedictine Convent of St John at Münstair
	Nom en français :	Couvent bénédictin Saint-Jean-des-sœurs à Münstair
	Nom en espagnol :	Convento benedictino de St-Juan en Münstair
01.03	Veillez indiquer les coordonnées géographiques du site aux degrés, minutes et à la seconde près. (Dans le cas de grands sites, veuillez indiquer trois ensembles de coordonnées géographiques aux coins nord-ouest et sud-ouest, ainsi qu'au point central du site. Pour des sites moins étendus, indiquer uniquement les coordonnées du point central).	
	Latitude du point central :	46 . 37 , 47.59 N (N =Nord, S= Sud)
	Longitude du point central :	10 . 26 , 54.6 E (E = Est, O= Ouest)
	Latitude du coin nord-est :	46 . 37 , 49.05 N (N =Nord, S= Sud)
	Longitude du coin nord-est :	10 . 26 , 58.02 E (E = Est, O = Ouest)
	Latitude du coin sud-ouest :	46 . 37 , 45.13 N (N =Nord, S = Sud)
	Longitude du coin sud-ouest :	10 . 26 , 51.78 E (E = Est, O = Ouest)
01.04	Année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial :	1983
01.05	Date(s) d'extension(s) ultérieure(s) le cas échéant :	Néant
01.06	Organisation(s) ou entité(s) responsables de la préparation de ce rapport :	<p>Coordination générale: Office fédéral de la culture Dr. Oliver Martin Section patrimoine culturel et monuments historiques Hallwylstr. 15 CH – 3003 Bern Tel +41 31 322 44 48 Fax +41 31 322 87 39 oliver.martin@bak.admin.ch</p> <p>Responsable du site : Fondation « Pro Kloster St. Johann in Münstair” Dr. J. Goll, G. Weber Kloster CH – 7537 Münstair Tel +41 81 858 56 62 Fax +41 81 858 62 92 stiftung@muestair.ch</p>
01.07	Date du rapport :	16 octobre 2005
01.08	Signature au nom de l'Etat partie :	
	Titre professionnel :	Office fédéral de la culture Section patrimoine culturel et monuments historiques Le Chef
	Prénom :	Johann
	Nom de famille :	Mürner
	Date et signature :	<p>BUNDESAMT FÜR KULTUR Sektion Heimatschutz und Denkmalpflege Der Chef <i>Joh. Mürner</i> Johann Mürner</p>

02	Justification de l'inscription (Déclaration de valeur)	
02.01	Quelles observations le Comité du patrimoine mondial ou les organisations consultatives ont-ils faites lors de l'inscription ou lors de toute extension ultérieure ? Veuillez les citer ici.	
	Aucune observation particulière n'a été faite lors de l'inscription. Le Comité du Patrimoine mondial a décidé d'inscrire le bien selon les recommandations de l'ICOMOS (« que le bien culturel proposé soit inscrit sur la liste du Patrimoine mondial au titre du critère III »).	
02.02	Quelles mesures ont été prises à la suite des observations et/ou décisions des organisations consultatives/Comité du patrimoine mondial lors de l'évaluation et de l'inscription ?	
02.03	Selon quels critères votre site a-t-il été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ?	
	Critères culturels :	<input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> ii <input checked="" type="checkbox"/> iii <input type="checkbox"/> iv <input type="checkbox"/> v <input type="checkbox"/> vi
	Critères naturels :	<input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> ii <input type="checkbox"/> iii <input type="checkbox"/> iv
02.04	De nouveaux critères ont-ils été ajoutés après l'inscription initiale, par exemple lors d'une nouvelle présentation d'inscription et/ou d'une extension du bien ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
02.05	Si c'est le cas, veuillez fournir une brève explication.	
02.06	Si ce n'est pas le cas, faudrait-il considérer le site selon des critères supplémentaires? Veuillez préciser les nouveaux critères ci-dessous.	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Critères culturels :	<input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> ii <input type="checkbox"/> iii <input type="checkbox"/> iv <input type="checkbox"/> v <input type="checkbox"/> vi
	Critères naturels :	<input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> ii <input type="checkbox"/> iii <input type="checkbox"/> iv
02.07	Veuillez résumer la justification de l'inscription, telle qu'elle figure dans le document original de proposition d'inscription du site.	
	Le Couvent St-Jean à Müstair est un monument de la culture et de l'art carolingiens unique en son genre. Mis à part le plafond plat et les combles, l'église et ses trois absides (autour de 800) sont intégralement conservées ainsi que les fresques carolingiennes. Il n'y a pas d'autre église en Europe datant de cette époque qui représente une telle unité entre l'architecture et les fresques. Dans le domaine du couvent se trouvent, en grande partie encore inexplorés, les restes du couvent carolingien. Des recherches sont en cours qui pourraient livrer des données fondamentales sur l'histoire de la construction des couvents. Le couvent comprend aussi d'importantes pièces de mobilier du haut Moyen-Âge (11 ^e /12 ^e siècle), du gothique flamboyant (15 ^e /16 ^e siècles) et du haut baroque (17 ^e siècles).	
02.08	La valeur universelle exceptionnelle du site a-t-elle été définie par les organisations consultatives lors de leur évaluation et par le Comité lors de l'inscription ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.09	Si c'est le cas, veuillez fournir des détails.	
	Lors de l'inscription, l'ICOMOS a formulé la déclaration de valeur suivante : « Dans une haute vallée du Canton des Grisons, le prieuré des religieuses bénédictines de Saint-Jean-Baptiste à Müstair conserve l'un des ensembles les plus cohérents d'architecture conventuelle de l'époque carolingienne et du Haut Moyen-Age. (...) Dans l'église conventuelle, la dépose du plafond gothique sous le débadigeonnage des murs a révélé de très importants vestiges de fresques d'époque romane (1150 – 1170 environ) et surtout carolingienne. C'est en fait le cycle de peintures le plus étendu qui soit actuellement connu pour les environs de l'an 800. (...).	
02.10	La valeur a-t-elle changé depuis l'inscription ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.11	Si c'est le cas, veuillez énumérer toutes nouvelles valeurs ou toutes valeurs qui pourraient avoir diminué (veuillez à ne pas énumérer de nouvelles valeurs d'importance nationale ou locale).	
	Les investigations archéologiques des années passées ont pu démontrer le développement constructif du couvent. Comme résultats les plus importants on peut citer les nouvelles datations suivantes : <i>Heiligkreuzkapelle</i> de l'an 788, <i>Plantarium</i> de l'an 960, <i>Bischofsresidenz</i> de l'an 1035.	
02.12	Lors de l'inscription initiale ou de toute extension ultérieure, le Comité du patrimoine mondial a-t-il approuvé une Déclaration de valeur du site qui en définissait la valeur universelle exceptionnelle ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.13	Si c'est le cas, cette Déclaration de valeur définit-elle et reflète-t-elle toujours de manière adéquate la valeur universelle exceptionnelle du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.14	Sinon, une Déclaration de valeur révisée a-t-elle été rédigée ultérieurement pour le site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.15	Si la Déclaration de valeur n'est pas adéquate et si une	

	Déclaration de valeur révisée n'a pas été rédigée, veuillez en fournir un résumé la valeur universelle exceptionnelle actuellement perçue sur le site, et reflétant également les raisons de l'inscription du site.	
02.16	La description officielle du site par l'UNESCO est-elle satisfaisante ? (voir http://whc.unesco.org)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.17	Si ce n'est pas le cas, veuillez suggérer des modifications.	
02.18	Le nom du site reflète-t-il de manière adéquate le bien et sa signification?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.19	Si ce n'est pas le cas, souhaitez-vous changer le nom du site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
02.20	Si vous souhaitez changer le nom du site, veuillez proposer des modifications de son nom.	

03	Limites et zone tampon	
03.01	Les limites du site reflètent-elles de manière adéquate la valeur du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
03.02	Si ce n'est pas le cas, pourquoi ne sont-elles pas appropriées et quelles mesures sont prises pour redéfinir d'autres limites ?	
03.03	Le site comporte-t-il une zone tampon ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
03.04	Si c'est le cas, que protège la zone tampon et celle-ci est-elle adaptée ?	
03.05	Si ce n'est pas le cas, une zone tampon est-elle nécessaire pour protéger la valeur du site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Travail complémentaire nécessaire
03.06	Si ce n'est pas le cas, quelles autres mesures permettent de protéger le site en lieu et place d'une zone tampon ?	
	Le plan communal de l'aménagement du territoire a établi une zone libre autour du site qui protège suffisamment et par voie légale le bien inscrit. Cette zone vaut comme zone tampon. Cf. réglementations légales correspondantes: Baurecht der Gemeinde Münstair ([loi sur la construction de la commune de Münstair], Art. 58 – 59.	
03.07	Si c'est le cas, quelles mesures sont prises pour définir une zone tampon ?	

04	Authenticité et intégrité du site	
04.01	Une évaluation de l'authenticité et/ou de l'intégrité du site a-t-elle été menée par l'ICOMOS/l'UICN lors de l'inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
04.02	Si c'est le cas, veuillez résumer brièvement cette évaluation.	
04.03	Si ce n'est pas le cas, l'authenticité et/ou l'intégrité du site ont-elles été réévaluées depuis l'inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
04.04	Si c'est le cas, veuillez détailler.	
04.05	L'authenticité et/ou l'intégrité du site ont-elles subi d'importants changements depuis l'inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
04.06	Si c'est le cas, veuillez décrire ces changements.	
04.07	Enumérez tous changements importants qui pourraient ultérieurement avoir un impact sur l'authenticité et/ou l'intégrité du site.	
	aucun	
04.08	Ces changements prévus porteront-ils atteinte à la valeur universelle exceptionnelle du site tel qu'elle a été identifiée lors de l'inscription?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

05	Gestion	
05.01	Comment le site est-il actuellement utilisé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Attraction pour les visiteurs (entrée payante) <input type="checkbox"/> Centre urbain <input type="checkbox"/> Parc national (ou autre zone nationale protégée) <input checked="" type="checkbox"/> Usage religieux <input checked="" type="checkbox"/> Paysage rural <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
05.02	Un comité directeur du patrimoine mondial ou un comité de gestion similaire a-t-il été constitué pour superviser la gestion du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
05.03	Si c'est le cas, veuillez fournir les informations suivantes.	
	Quand a-t-il été constitué ?	le 16 mai 1969
	Quel rôle a-t-il ?	La Fondation « Pro Kloster Münstair » est responsable pour la gestion et la conservation du site. Elle est composée d'un conseil de fondation, d'une direction et d'un directeur. Elle est notamment chargée d'établir et de réaliser le concept de conservation et de recherche archéologique, le concept de financement, de communication et d'exploitation. Elle établit le budget annuel du site, planifie et contrôle en tant que maître d'œuvre les travaux d'entretien et de restauration.
	Quelle est sa mission ?	Selon l'acte de fondation, la Fondation « Pro Kloster Münstair » a pour but de collecter les fonds nécessaires pour la sauvegarde du site et veiller sur les travaux et les mesures de conservation. En outre, liée étroitement à la collecte des fonds, elle est responsable de la communication du site.
	A-t-il un statut juridique ou officiel ?	<input checked="" type="checkbox"/> Statut juridique <input type="checkbox"/> Statut officiel
05.04	Si ce n'est pas le cas, quels plans en place prévoient la création d'un "comité directeur"?	
05.05	Quelles sont les principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site ?	<input type="checkbox"/> Gestion par l'Etat partie <input checked="" type="checkbox"/> Gestion dans le cadre d'une législation de protection <input type="checkbox"/> Gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers <input type="checkbox"/> Gestion dans le cadre de mesures traditionnelles de protection ou loi coutumière <input type="checkbox"/> Gestion consensuelle <input type="checkbox"/> Autre système de gestion en vigueur (veuillez préciser)
05.06	Un coordonnateur a-t-il été nommé pour superviser la gestion du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
05.07	Si c'est le cas, le coordonnateur travaille...	<input type="checkbox"/> A temps complet <input type="checkbox"/> A temps partiel <input checked="" type="checkbox"/> Assume ces responsabilités en plus d'un autre emploi
05.08	S'il n'y a pas de coordonnateur déjà en place, en faudrait-il un ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
05.09	Si c'est le cas, des plans prévoient-ils la nomination d'un coordonnateur ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
05.10	Veuillez indiquer à quel(s) niveau(x) les pouvoirs publics sont essentiellement engagés dans la gestion du site.	<input checked="" type="checkbox"/> National <input checked="" type="checkbox"/> Régional <input checked="" type="checkbox"/> Local <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
05.11	Les systèmes de gestion en vigueur sont-ils efficaces et/ou suffisants ?	<input checked="" type="checkbox"/> Très efficaces <input type="checkbox"/> Suffisamment efficaces <input type="checkbox"/> Pas suffisamment efficaces
05.12	Certaines améliorations sont-elles nécessaires ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
05.13	Si c'est le cas, quelles mesures sont prises ?	

06	Protection	
06.01	Le site est-il régi par une législation spéciale ou des dispositions administratives (telles qu'une planification particulière de l'espace et des exigences en matière de zonage) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
06.02	Si c'est le cas, veuillez décrire brièvement ces dispositions.	
<p>Des législations spécifiques de protection existent à tous les niveaux étatiques (fédéral, cantonal, communal) .</p> <p><u>niveau fédéral:</u></p> <p>Le bien inscrit est objet d'importance nationale et sous protection fédérale. Le site figure dans l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse ISOS (www.isos.ch) en tant que périmètre avec le plus haut degré de protection (sauvegarde intégrale de toutes les constructions et espaces libres, suppression de toutes les causes de perturbation) à Müstair, inscrit en tant que village d'importance nationale. Dans l'accomplissement des tâches de la Confédération, les autorités, services, instituts et établissements fédéraux ainsi que les cantons doivent en préserver l'intégrité.</p> <p>La Confédération peut soutenir la protection par l'allocation de subventions. Ces subventions ne sont accordées que si le canton participe aussi aux frais dans une mesure équitable. Si un danger imminent devait menacer le site, la Confédération pourrait prendre elle-même les mesures nécessaires pour sauvegarder le site. Les subventions peuvent être liées à des conditions concernant la conservation et l'entretien de l'objet et de ses environs. Les mesures de protection et d'entretien prescrites constituent des restrictions de droit public à la propriété. Elles engagent les propriétaires fonciers intéressés ; les cantons doivent les faire mentionner au registre foncier. La Confédération soutient le canton et les communes dans l'entretien et la conservation du bien : L'avis de la Commission fédérale des monuments historiques CFMH ainsi que d'autres experts fédéraux peut être sollicité pour des questions spécifiques. La Confédération participe en outre de manière importante aux deux centres de compétences fédéraux concernant la conservation technique (Expert-Centers), leur soutien peut également mis à disposition des cantons.</p> <p>Lois et ordonnances fédérales :</p> <p>Loi fédérale sur la protection du paysage et de la nature du 1^{er} juillet 1966 (LPN; RS 451, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451.html);</p> <p>Ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN, RS 451.1, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451_1.html);</p> <p>Ordonnance du 9 septembre 1981 concernant l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS, RS 451.12, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c451_12.html) ;</p> <p>Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c700.html);</p> <p>Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire, (OAT, RS 700.1, http://www.admin.ch/ch/f/rs/c700_1.html);</p> <p><u>niveau cantonal :</u></p> <p>Le canton protège le bien et veille sur sa conservation. Dans ce but, il a classé le site en tant que monument historique protégé, il peut subventionner les mesures nécessaires pour sa conservation, il peut solliciter l'avis de la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage pour toutes questions relatives à la conservation du bien, il peut accorder des dédommagements financiers à des tiers lors d'une limitation du droit de la propriété afin de protéger le bien et il surveille les communes dans leur obligation de ménager et de protéger l'aspect caractéristique du paysage, des localités et les monuments, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'occupation des sols.</p> <p>Loi cantonale:</p> <p>Gesetz über die Förderung des Natur- und Heimatschutzes im Kanton Graubünden vom 24. Oktober 1964 [Loi sur l'encouragement de la protection de la nature et du paysage dans le Canton des Grisons] (RS 496.000, http://www.navigator.ch/gr/lpext.dll?f=templates&fn=main-h.htm&vid=de)</p> <p>Verordnung über den Natur- und Heimatschutz vom 27. November 1946 [Ordonnance cantonale sur la protection de la nature et du paysage] (RS 496.100, http://www.navigator.ch/gr/lpext.dll?f=templates&fn=main-h.htm&vid=de)</p> <p>Gesetz zur Kulturförderung KFG vom 28. September 1997 [Loi cantonale sur l'encouragement de la culture]</p>		

	(RS 494.300, http://www.navigator.ch/gr/lpext.dll?f=templates&fn=main-h.htm&vid=de)	
	<u>niveau communal :</u>	
	La commune protège le site par l'établissement d'une zone libre autour du site et en veillant sur la protection adéquate du site par le biais de sa loi sur les constructions.	
	Loi communale :	
	Zonenplan und Baurecht der Gemeinde Müstair [loi de construction de la commune de Müstair]	
06.03	Y a-t-il eu des changements notables de propriété, du statut juridique, des mesures contractuelles ou traditionnelles de protection du site depuis l'inscription ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
06.04	Si c'est le cas, veuillez décrire brièvement ces changements.	
06.05	Les dispositions de protection en vigueur sont-elles efficaces et/ou suffisantes ?	<input checked="" type="checkbox"/> Très efficaces <input type="checkbox"/> Suffisamment efficaces <input type="checkbox"/> Pas suffisamment efficaces
06.06	Des améliorations sont-elles nécessaires ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
06.07	Si c'est le cas, quelles mesures sont prises et à quel niveau ?	

07	Plans de gestion	
07.01	Y a-t-il un plan de gestion spécifique pour le site (date d'approbation)?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
07.02	Si c'est le cas, veuillez fournir les informations suivantes.	
	Le plan est-il mis en oeuvre ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si c'est le cas, quand a débuté la mise en oeuvre ? (mm/aaaa) ?	1969
	Combien de fois le plan a-t-il été révisé ?	1. Révision du règlement de la fondation en 1987, 2000, 2. organisation de l'Oeuvre de 2004, 3. Révision du plan d'exploitation par l'architecte Hugo Spirig du 1.1.1987, 4. Plan d'exploitation pour l'aile ouest par J. Goll, 30.1.2001 5. révision du plan d'exploitation de l'aile ouest par l'architecte D. Jüngling du 8.4.2004.
	Quand la version actuelle du plan a-t-elle été achevée, ou, si elle est en cours de révision, quand sera-t-elle achevée ?	2001-2004.
	Comment le plan de gestion a-t-il été préparé (par exemple par du personnel sur le site, par un consultant ou lors d'un processus consultatif) ?	Le plan de gestion consistait originellement en 1. règlement de la Fondation « Pro Kloster Müstair » du 16 mai 1969 2. plan d'exploitation et concept de conservation de l'architecte R. Landsberg 1969
	Est-il basé sur une Déclaration de valeur ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le plan de gestion en vigueur est-il considéré comme adapté pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Très efficace <input type="checkbox"/> Bien adapté <input type="checkbox"/> inadapté
	Veuillez indiquer comment les problèmes sont traités.	
	Le plan de gestion en vigueur est-il disponible sur CD ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Des exemplaires du plan de gestion ont-ils été envoyés au Centre du patrimoine mondial et/ou aux organisations consultatives ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
07.03	S'il n'y a pas de plan de gestion, y en a-t-il un en préparation ou prévu à l'avenir ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
07.04	Si c'est le cas, quand le plan de gestion sera-t-il achevé et adopté (mm/aaaa) ?	
07.05	Veuillez indiquer quelle(s) organisation(s) est/sont chargée(s) de superviser	

	la mise en oeuvre du plan de gestion et d'en contrôler l'efficacité.	
	Œuvre du couvent (<i>Bauhütte</i>) sous la direction de Dr. J. Goll, Service cantonal des monuments historiques, Expert fédéral.	
07.06	Le site a-t-il fait l'objet d'un ou de plusieurs rapports de suivi réactif au Comité ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
07.07	Si c'est le cas, veuillez résumer la/les décision(s) du Comité.	
07.08	Si c'est le cas, quelles mesures ont été prises pour appliquer la/les décision(s) du Comité ?	

08	Ressources financiers	
08.01	Pouvez-vous fournir des informations sur le budget de fonctionnement annuel du site lors du dernier exercice financier ? (Cela ne doit pas inclure les recettes essentielles affectées uniquement à la gestion du site, telles que des dépenses de personnel pour un coordonnateur, un travail précis sur plusieurs sites, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
08.02	Si c'est le cas, veuillez fournir ces informations. (Pour les sites comportant plus d'un bien, fournir le budget des éléments constitutifs). Veuillez indiquer la provenance de ces fonds.	
	La Fondation « Pro Kloster Münstair » est responsable pour la collecte et l'administration des fonds, provenant des autorités publiques, du fonds national suisse de la recherche scientifique ainsi que de privés. Le budget en 2004 était de 1.414 millions de francs (0.942 millions d'euros environ).	
08.03	Si ce n'est pas le cas, veuillez expliquer pourquoi vous ne pouvez pas donner de détails, ou indiquer s'il n'y a pas de financement des activités de base.	
	Explication :	
	Estimation :	
08.04	Le statut de patrimoine mondial a-t-il attiré des financements supplémentaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
08.05	Si c'est le cas, veuillez donner des détails.	
	Le classement avait comme effet des donations plus importantes à la Fondation « Pro Kloster Münstair ».	
08.06	Le site dispose-t-il d'un financement suffisant pour sa bonne gestion (compte tenu des obligations supplémentaires créées par le statut de patrimoine mondial) ?	<input type="checkbox"/> Très suffisant <input checked="" type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant
08.07	Les aspects essentiels du plan de gestion du site sont-ils traités (s'il existe un plan) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
08.08	Sinon, quelles ressources financières sont nécessaires à la bonne gestion du site ? (Veuillez également fournir des détails sur les besoins non couverts par manque de fonds.)	
	Montant estimé :	
	Besoins non couverts :	
08.09	Le financement de la protection et de la conservation du site est-il approprié ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
08.10	Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer comment cette question est traitée.	
08.11	Veuillez indiquer les sources de financement de la conservation et de la protection du site.	
	Autorités étatiques de (Confédération, canton) ainsi que les fonds collectés par la Fondation « Pro Kloster Münstair ».	
08.12	Le site a-t-il reçu une forme d'assistance financière suivante ?	<input type="checkbox"/> Fonds du patrimoine mondial <input type="checkbox"/> Campagne internationale de l'UNESCO <input type="checkbox"/> Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD, de la Banque mondiale ou d'autres agences <input type="checkbox"/> Coopération bilatérale <input type="checkbox"/> Autre assistance (veuillez préciser ci-dessous)

09	Effectifs (ressources humaines)	
-----------	--	--

09.01	Comment évaluez-vous votre possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes ?	
	Conservation	<input checked="" type="checkbox"/> Très bon <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Gestion	<input checked="" type="checkbox"/> Très bon <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Promotion	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Interprétation	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Education	<input type="checkbox"/> Très bon <input type="checkbox"/> Bon <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
	Gestion des visiteurs	<input type="checkbox"/> Très bon <input type="checkbox"/> Bon <input checked="" type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
09.02	Pouvez-vous disposer de personnel professionnel qualifié non mentionné ci-dessus?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
09.03	Si c'est le cas, veuillez fournir des détails.	
	1. groupe de travail pour la conservation : restaurateurs, technologues, historiens de l'art, architecte, conseiller technique, etc. 2. commission des constructions : représentants du couvent, de la population, conseillé par le service des monuments historiques et le service d'archéologie du Canton des Grisons, 3. institut pour les monuments historiques de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich, 4. Expert Center pour la conservation technique de l'École Polytechnique de Zurich, 5. Commission fédérale des monuments historiques (CFMH), 6. La Confédération peut mandater et mettre à disposition du site toutes sortes de spécialistes nécessaires (experts fédéraux).	
09.04	Les ressources en personnel sont-elles adaptées pour protéger, entretenir et promouvoir le site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
09.05	Si ce n'est pas le cas, veuillez expliquer pourquoi.	
09.06	Combien de membres du personnel sont affectés à plein temps au site du patrimoine mondial ?	environ 9 personnes à plein temps dont 1. archéologie : 225 % d'un emploi à plein temps, 2. pour le musée : 400 %, 3. pour la baraque de chantier : 120 %, 4. du fonds national de la recherche : 170 %.
09.07	Bénéficiez-vous de l'aide de bénévoles réguliers pour le site ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
09.08	Si c'est le cas, veuillez donner des détails.	
10	Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	
10.01	Quels genres de compétences spécialisées, formation et services sur place ou à l'extérieur (par exemple centres de formation ou services de conservation de musées) sont à la disposition du personnel travaillant sur le site ?	
	1. groupe de travail pour la conservation (voir 9.03), 2. institut pour les monuments historiques à l'École polytechnique de Zurich (recherche du bâti, conservation, restauration), 3. Musée rhétique et service archéologique du Canton des Grisons.	

10.02	Y a-t-il des besoins de formation non couverts actuellement ? Veuillez donner des détails et une brève explication.	
	non	
10.03	Y a-t-il une formation disponible pour les partenaires concernés sur le site (par exemple les propriétaires, les écoles, etc.) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

11	Visiteurs	
11.01	Y a-t-il des statistiques concernant les visiteurs sur le site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
11.02	Si c'est le cas, veuillez indiquer le plus récent nombre annuel de visiteurs et l'année concernée, en résumant brièvement la méthode de comptage et l'évolution du nombre et de la composition des visiteurs. (Veuillez décrire cette évolution en prenant l'année d'inscription comme référence.)	
	Nombre de visiteurs :	16'464
	L'année passée:	2004
	Méthode de comptage :	ventes de billets aux visiteurs du musée
	Evolution :	En augmentation depuis le nouvel aménagement du musée en 2003.
11.03	Veuillez décrire brièvement les installations prévues pour les visiteurs sur le site.	
	<p>Pour les visiteurs sont disponibles/peuvent être visités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'église du couvent avec le cycle des fresques (des visites guidées sont à disposition) ; - Le musée du couvent (entrée payante), depuis 2003 dans la tour Planta avec des expositions sur la culture et l'histoire du site ; sont exposés les découvertes archéologiques ainsi que des objets mobiliers du couvent ; - Le magasin du couvent qui vend des produits locaux (de la production propre du couvent ainsi que de la vallée), de la littérature sur l'art et l'histoire du couvent et du paysage culturel des alentours et des souvenirs ; - maison d'hôte avec neuf chambres d'hôtes afin de pouvoir participer à la vie religieuse du couvent. Une assistance spirituelle est également offerte. <p>Au village de Münstair et dans toute la région sont disponibles de nombreuses installations, aménagements et facilités touristiques, culturels et commerciaux.</p>	
11.04	Ces installations sont-elles adaptées ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
11.05	Si ce n'est pas le cas, quelles installations font défaut sur le site ?	
	Des espaces d'exposition supplémentaires.	
11.06	Y a-t-il un plan de gestion du tourisme/des visiteurs sur le site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
11.07	Si c'est le cas, veuillez résumer brièvement le plan et, le cas échéant, fournir une adresse Internet où le plan peut être consulté.	
	Le plan est en cours d'élaboration.	

12	Etudes scientifiques	
12.01	Y a-t-il un cadre / une stratégie de recherche établi(e) pour le site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
12.02	Parmi les études scientifiques et programmes de recherche suivants, certains ont-ils été menés précisément pour le site ?	
		<input checked="" type="checkbox"/> Estimation des risques <input checked="" type="checkbox"/> Études relatives à la valeur du site <input checked="" type="checkbox"/> Exercices de suivi <input type="checkbox"/> Études de situation <input type="checkbox"/> Impact du classement au patrimoine mondial <input checked="" type="checkbox"/> Inventaires archéologiques <input type="checkbox"/> Gestion des visiteurs <input type="checkbox"/> Études sur les transports <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
12.03	Veuillez fournir de brefs détails sur ces études.	
	<ol style="list-style-type: none"> 1. études et concept de protection contre les incendies ; 2. études par des spécialistes sur les atteintes et leur développement aux fresques et à la substance historique en général ; 3. différentes analyses de risques concernant la statique par des ingénieurs spécialisés ; 4. depuis 1983 analyses des dégâts et études sur le physique du bâtiment par des spécialistes de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich ETHZ ; 5. projet d'analyse de la déformation des peintures apsidiales et captage des parties cloquées avec des techniques hautement spécialisées (École Polytechnique Fédérale de Zurich ETHZ, Université de Oldenburg) ; 	

	6. cartographie des parties cloquées ; 7. analyse du vernis des fresques afin de détecter les dégâts des fresques par l'institut fédéral de recherche en science des matériaux et en technologie EMPA ; 8. contrôles réguliers par le directeur de la baraque de chantier et le représentant du couvent ; 9. investigations archéologiques dans le cadre de la restauration par le Prof. Dr. Sennhauser (1969-2003) et le service archéologique du Canton des Grisons (dès 2004) ; 10. études sur l'état d'humidité par un ingénieur spécialisé.
12.04	Veuillez décrire comment les résultats des études et des programmes de recherche ont été utilisés dans la gestion du site.
	Les résultats des études sont intégrés dans le concept de conservation et sont la base des projets concrets de restauration, de et de construction. Certaines études ont des résultats concrets concernant la sécurité (p.ex. système de protection des incendies, etc.).
12.05	Quel rôle, le cas échéant, a pu jouer le classement du site au patrimoine mondial dans la conception de ces études scientifiques et programmes de recherche ? Par exemple, s'est-on particulièrement efforcé d'axer ces programmes sur les valeurs reconnues de patrimoine mondial du bien ?
	Le classement du site facilite le financement et aide à créer la volonté politique nécessaires pour les études citées ci-dessus, ciblé principalement sur la conservation des fresques dans l'église et dans la chapelle.

13	Education, information et renforcement de la sensibilisation	
13.01	Y a-t-il des écriteaux sur place indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ?	<input type="checkbox"/> Beaucoup <input checked="" type="checkbox"/> Un nombre bien adapté <input type="checkbox"/> Pas suffisamment <input type="checkbox"/> Aucun
	Veuillez les décrire, et/ou en joindre une photo	
	Devant le musée, un drapeau et un panneau d'information signalent le Patrimoine mondial. Au musée, des informations sont affichées sur le Patrimoine mondial de l'UNESCO en général et sur d'autres sites du Patrimoine mondial. Les guides expliquent pendant leur visites l'importance et les effets du Patrimoine mondial. En outre, un concept de marketing professionnel est en cours d'élaboration.	
13.02	L'emblème de la Convention du patrimoine mondial figure-t-il sur toutes les publications concernant le bien ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Sur certaines <input type="checkbox"/> Non
13.03	Y a-t-il une bonne sensibilisation au site du patrimoine mondial parmi :	
	Les visiteurs :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Les collectivités locales :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Les entreprises :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Les autorités locales :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13.04	Si la sensibilisation est insuffisante, quelles mesures faut-il prendre pour l'améliorer ?	
13.05	Y a-t-il eu établissement d'une stratégie éducative ou d'un programme éducatif pour le site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13.06	Si c'est le cas, veuillez décrire brièvement la stratégie ou le programme.	
	1. L'église et le musée sont ouverts au public pendant toute l'année. Il y a des visites guidées et des présentations de films sur l'histoire et la culture du couvent et de la région. Les guides sont formés continuellement. Des nuits du musée, des colloques et des expositions temporaires sont organisés sur certaines thématiques. 2. Un CD informatif pour des écoles et les visiteurs est en cours d'élaboration ; 3. Des élèves de la vallée de Müstair se consacrent pendant tout leur cursus à un objet du musée (projet « meis oget predilet », dès 2005) ; 4. Des conférences et des visites guidées pour l'art et la culture du couvent sont organisées régulièrement.	
13.07	Si ce n'est pas le cas, est-il prévu de mettre en place des programmes éducatifs ou de travailler avec les écoles ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13.08	Y a-t-il des manifestations spéciales et des expositions concernant le statut de patrimoine mondial du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13.09	Si c'est le cas, veuillez les décrire brièvement.	
	voir 13.06	
13.10	Veuillez décrire brièvement les installations, le centre d'accueil des visiteurs, le musée de site, les sentiers balisés, les guides et/ou la documentation à la disposition des visiteurs sur le site du patrimoine mondial. (Vous pouvez faire un renvoi vers la rubrique Q.11.03 s'il y a lieu.)	
	voir 11.03	

13.11	Quel rôle, le cas échéant, a joué le classement du bien au patrimoine mondial vis-à-vis des activités éducatives, d'information et de renforcement de la sensibilisation décrites plus haut ? Par exemple, le classement au patrimoine mondial a-t-il été utilisé comme outil de marketing, promotionnel ou éducatif ?	
	Le classement n'a pas eu de grandes répercussions sur des décisions de conservation ou de maintenance qui sont assurées par la législation en vigueur, par contre l'influence du classement a été ressentie surtout dans la sensibilité des autorités et de la population locale et est, par la suite, intéressante en tant qu'instrument de marketing.	
13.12	Le site possède-t-il un site Web ? Si oui, veuillez en fournir l'adresse.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13.13	Qui gère le site Web ?	www.muestair.ch, site partagé avec la commune de Münstair et le couvent, géré par une compagnie spécialisée privée en collaboration avec les organes responsables.
13.14	Des mesures ont-elles été prises pour faire participer la population locale à la gestion du site en ce qui concerne des avantages sociaux ou autres ?	
	<ol style="list-style-type: none"> Des habitants du villages sont employés à la baraque de chantier, au musée et au magasin du couvent ; Des produits locaux sont vendus au magasin ; Le couvent est l'attraction touristique la plus importante de la région ; Des représentants de la population locale participent à la commission des constructions, de la direction ainsi que du conseil de la Fondation « Pro Kloster Münstair ». 	

14	Facteurs affectant le bien (état de conservation)	
14.01	Veuillez décrire brièvement toutes les principales interventions de conservation sur le site depuis l'inscription (par exemple, conservation des structures essentielles, fouilles importantes, annulation des menaces concernant l'archéologie enterrée, notamment par le labourage, réhabilitation et utilisation durable des monuments historiques).	
	<ol style="list-style-type: none"> 1969-2004 : investigations archéologiques accompagnant les restaurations ; travaux permanents de conservation (cf. 12.03) ; travaux de conservation ponctuels à certains éléments menacés ; divers projets de restauration : tour Planta, fresques dans la salle Norpert, chapelle d'Ulrich, chapelle Heiligkreuz, etc. ; aménagement d'un nouveau musée dans la tour Planta en 2003 en tant que nouvelle utilisation durable (non-chauffé) des espaces historiques ; différentes mesures de protection et assainissement (humidité, etc.). 	
14.02	Veuillez décrire brièvement l'état actuel de conservation d'ensemble du site.	<input checked="" type="checkbox"/> Très bon <input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Correct <input type="checkbox"/> Inégal <input type="checkbox"/> Exige davantage des ressources <input type="checkbox"/> Très vulnérable
14.03	Le site ou son cadre a-t-il été touché ou peut-il être touché par les problèmes suivants ?	
		<input type="checkbox"/> Pression due au développement <input type="checkbox"/> Contraintes liées à l'environnement <input type="checkbox"/> Catastrophe(s) naturelle(s) <input type="checkbox"/> Nombre d'habitants <input type="checkbox"/> Pression due aux visiteurs/au tourisme <input type="checkbox"/> Régimes agricole/d'exploitation forestière <input checked="" type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
	Différentes exigences entre les attentes des visiteurs, la fonction du couvent en tant que lieu spirituel et la protection des bâtiments et des fresques.	
14.04	Certains de ces problèmes/menaces sont-ils directement dûs au statut de patrimoine mondial ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
14.05	Si c'est le cas, veuillez fournir des détails.	
14.06	Veuillez donner des détails sur les principaux problèmes ou menaces.	
	En encourageant les visites du couvent et du musée, les besoins religieux des sœurs ainsi que la protection des bâtiments doivent être pris en considération.	
14.07	Quelles mesures ont été prises ou sont prévues pour traiter ces problèmes ? (Si cela figure dans le Plan de gestion, veuillez citer la partie concernée.)	
	Définition précise des possibilités et espaces de visite (selon le concept d'exploitation), encadrement des visites par des guides.	

15	Suivi	
15.01	Existe-t-il un programme officiel de suivi du site ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
15.02	Si c'est le cas, veuillez le décrire en indiquant quels facteurs ou variables font l'objet d'un suivi et par quel procédé.	
	1. Surveillance et contrôle des fresques dans l'église, des autres peintures murales et des biens mobiliers par la structure permanente du chantier, l'artisan du couvent, le groupe de travail pour la conservation et le couvent lui-même. 2. compléter le système de détection d'incendie.	
15.03	Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer si l'autorité de gestion du site du patrimoine mondial établit ou prévoit d'établir des indicateurs clés pour contrôler le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du site.	

16	Conclusions	
16.01	Quels sont, à votre avis, les principaux avantages du statut de patrimoine mondial ?	
		<input checked="" type="checkbox"/> Conservation <input checked="" type="checkbox"/> Avantages sociaux <input type="checkbox"/> Avantages économiques <input type="checkbox"/> Gestion <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser ci-dessous)
16.02	Veuillez fournir un bref résumé de ce qui a été réalisé sur le site depuis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	
	1. Les investigations archéologiques de longue haleine sont quasiment terminées et seront évaluées dès 2005 ; 2. Des stratégies de conservations sont élaborées et mise en pratique ; 3. Un nouveau musée a été aménagé dans la tour Planta ; 4. De grandes parties du couvent ont été restaurées en respectant un maximum la substance historique ; 5. La qualité de vie des sœurs a pu être améliorée de manière importante par les travaux de restauration.	
16.03	Quels sont les points faibles de la gestion du site ?	
16.04	Quelles mesures seront éventuellement prises pour pallier ces points faibles ?	

17	Décisions potentielles pour le Comité du patrimoine mondial	
17.01	A la suite de cet exercice d'établissement de rapport, y a-t-il besoin d'une décision du Comité du patrimoine mondial sur l'un des points suivants ?	
	Changements concernant les critères d'inscription :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Changements concernant la Déclaration de valeur :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Nouvelle Déclaration de valeur :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Modifications des limites :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Modifications concernant la zone tampon :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

18	Evaluation de l'exercice d'établissement du rapport périodique	
18.01	Comment évaluez-vous l'information mise à disposition durant la phase de préparation du rapport périodique (par ex., informations fournies, réunions, etc.) ? Veuillez noter vos commentaires ci-dessous.	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
18.02	Comment évaluez-vous la clarté et la facilité d'utilisation du questionnaire? Veuillez noter vos commentaires ci-dessous.	<input type="checkbox"/> Très bon <input checked="" type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Très mauvais
18.03	Pensez-vous que le processus d'établissement de rapport périodique aura des retombées positives pour le site ? Veuillez noter vos commentaires.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Une évaluation de la situation actuelle et des objectifs atteints est importante pour le site.	
18.04	Veuillez décrire le résultat escompté du Rapport périodique et le suivi que vous souhaitez que le Comité du patrimoine mondial lui assure.	
	Appréciation positive des efforts, éventuelles suggestions d'amélioration.	

19	Liste récapitulative de la documentation	
19.01	Veuillez indiquer si vous allez joindre l'un ou plusieurs des documents suivants au présent rapport :	
	Photographies, diapositives et, le cas échéant, film. (Cette documentation doit être accompagnée d'une autorisation dûment signée accordant à titre gratuit à l'UNESCO le droit non exclusif de la reproduire et de l'utiliser conformément aux dispositions de l'autorisation ci-jointe) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Carte ou plan du site, topographique ou autre, montrant l'emplacement du site du patrimoine mondial et ses limites, avec indication de l'échelle, l'orientation, le nom du site et la date :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Une carte numérisée du site du patrimoine mondial, indiquant son emplacement et ses limites, ou une adresse de site Web où l'on peut consulter la carte :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Une bibliographie concise des principales publications sur le site du patrimoine mondial :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Un exemplaire du plan de gestion :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Un exemplaire de la Déclaration de valeur, comme indiqué au paragraphe 02.13 :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Un exemplaire de la Déclaration de valeur révisée, comme indiqué au paragraphe 02.14 (le cas échéant) :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Documentation sur toute législation spéciale ou dispositions administratives de protection du site du patrimoine mondial, comme indiqué au paragraphe 06.01 :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Des exemplaires de la/des décision(s) du Comité à la suite de tout rapport de suivi réactif, comme indiqué au paragraphe 07.07 :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Annexe CH-269
Couvent bénédiction St-Jean-des-Soeurs à Müstair

Photographies
Plans
Bibliographie raisonnée
Concept d'utilisation

Photographies



CH-Müstair_02_Cimetièrre avec chapelle
« Heiligkreuz » vers ouest
© Stiftung Pro Kloster St. Johann in Müsair



CH-Müstair_03_Couvent en hiver vers ouest
© Stiftung Pro Kloster St. Johann in Müsair



CH-Müstair-04_Statue médiévale en stuc
représentant Charles le Magne dans l'église du
couvent, fresques romanes dans l'apside sud
© Stiftung Pro Kloster St. Johann in Müsair



CH-Müstair-05_Cloître oriental, vue vers sud
(aujourd'hui musée)
© Stiftung Pro Kloster St. Johann in Müsair



CH-Müstair-06_Cour nord avec tour Planta
(aujourd'hui musée)
© Stiftung Pro Kloster St. Johann in Müsair



CH-Müstair-07_Prieure Pia Willi (à droite),
Sous-Prieure Sr. Dominica Dethomas
© Aleksis Dind, Lausanne.



CH-Müstair-08_ Juge de l'univers, fresques
carolingiennes au mur ouest de l'église du
couvent
© Susanne Fibbi, Grandson.



CH-Müstair-09_cour agricole, vers sud-est
© Aleksis Dind, Lausanne



CH-Müstair-10_Cellule dans la tour Planta,
aujourd'hui musée
© Aleksis Dind, Lausanne

Les droits non-exclusifs de diffuser, communiquer, publier, reproduire et exploiter les photographies ci-dessus sont cédés gratuitement à l'UNESCO.

Plans

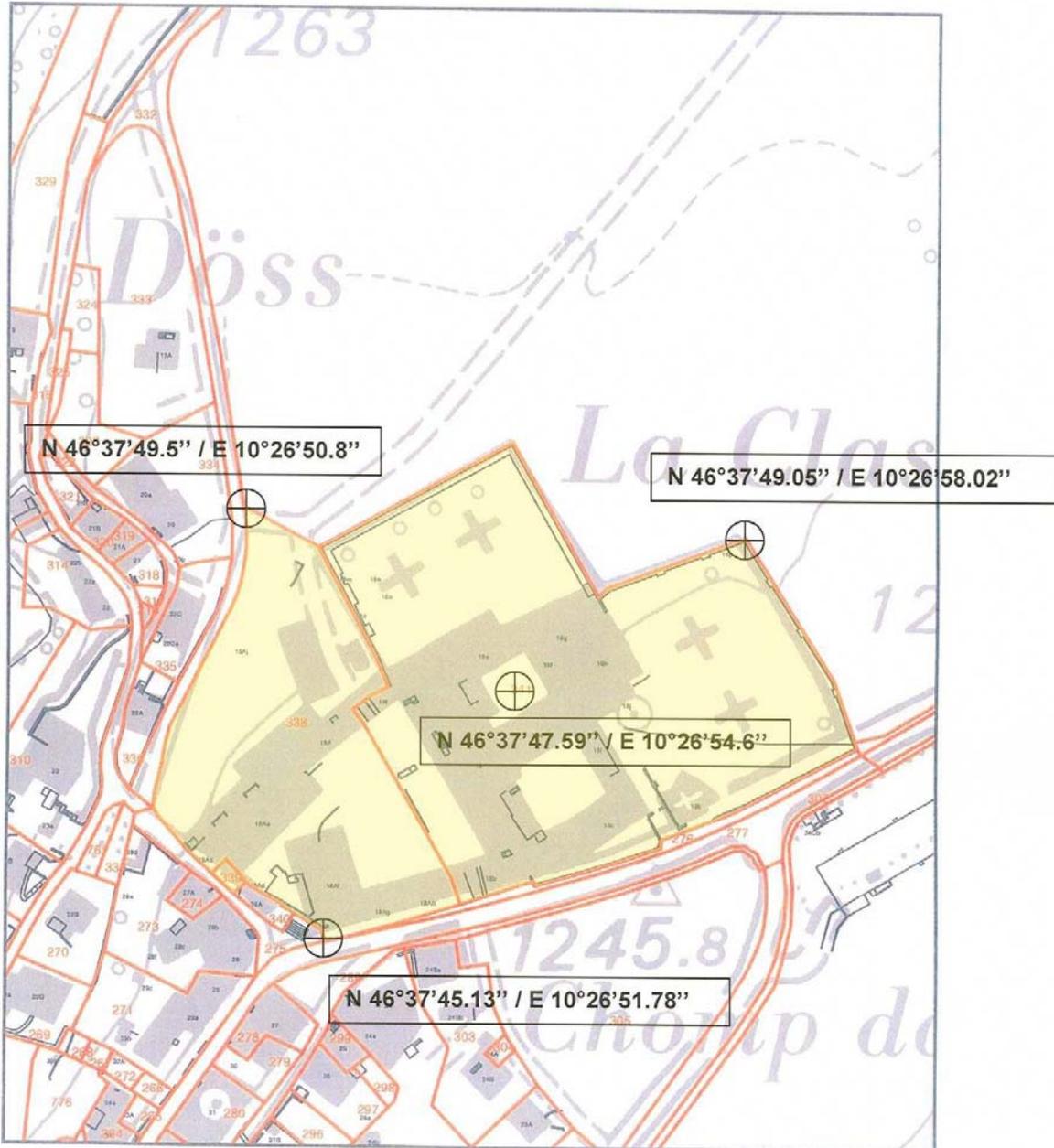


Kanton Graubünden

Situationsplan, Massstab 1:1500

Datum: 26. 11. 2002

Hinweis: Diese Informationen der amtlichen Vermessung erfolgen ohne Gewähr und haben keinerlei Rechtswirkung. Verbindlich sind einzig die vom Nachführungsgeometer erstellten und beglaubigten Auszüge!



CH-Müstair-11_Plan du site

(Illustration à échelle réduite : pour l'original voir le plan numérisé sur CD-ROM.)



CH-Müstair-12 _Zones réglementées dans les abords du sites :

- 1 Zone libre, interdiction de construire
- 2 Zone agricole
- 3 Zone soumise à la réglementation communale

Bibliographie raisonnée

- Andreas Arnold, Konrad Zehnder, Andreas Küng, Oskar Emmenegger, *Wandmalereizerfall, Salze und Raumklima in der Klosterkirche von Müstair*, in: Zeitschrift für Kunsttechnologie und Konservierung 5, Nr. 2, 1991, S. 171-200.
- Roland Böhmer, *Die Stuckfigur Karls des Grossen in Müstair*, in: Kunst und Architektur in der Schweiz 48, Nr. 4, 1997, S. 62-65.
- Hans Rudolf Courvoisier und Hans Rudolf Sennhauser, *Müstair, Kloster St. Johann*. Band 1, Zur Klosteranlage, Vorklösterliche Befunde, Veröffentlichungen des Instituts für Denkmalpflege an der ETH Zürich, Bd. 16.1, Zürich 1996.
- Louise Gnädinger und Bernhard Moosbrugger, *Müstair*, Zürich 1994.
- Jürg Goll, *Frühmittelalterliche Fenstergläser aus Müstair und Sion*, in: Il colore nel medioevo. Arte - Simbolo - Tecnica. La vetrata in occidente dal IV all' XI secolo, hrsg. von Francesca Dell' Acqua und Romano Silva, Atti delle giornate di studi Lucca, 23.-25.9.1999, Lucca 2001, S. 87-98.
- Jürg Goll, *Karl der Grosse und das Kloster St. Johann in Müstair*, in: Karl der Grosse und Europa. Symposium. Hrsg. von der Schweizerischen Botschaft in der Bundesrepublik Deutschland in Zusammenarbeit mit dem Deutschen Historischen Museum, Frankfurt am Main 2004, S. 33-54.
- Jürg Goll, *Klostermuseum Müstair*, Schnell Kunstführer Nr. 2597, München und Müstair 2004.
- Reinhold Kaiser, *Churrätien im frühen Mittelalter. Ende 5. bis Mitte 10. Jahrhundert*, hrsg. vom Verein für Bündner Kulturforschung, Chur und der Gedächtnisstiftung Peter Kaiser (1793-1864), Vaduz, Basel 1998.
- Karl der Grosse und Europa*. Symposium. Hrsg. von der Schweizerischen Botschaft in der Bundesrepublik Deutschland in Zusammenarbeit mit dem Deutschen Historischen Museum, Frankfurt am Main 2004.
- Hans Rutishauser, Hans Rudolf Sennhauser und Marèse Sennhauser-Girard, *Das Benediktinerinnenkloster St. Johann in Müstair*, Kanton Graubünden, Schweizerische Kunstführer GSK, Serie 74, Nr. 733/734, Bern 2003.
- Hans Rutishauser, *Das Benediktinerkloster St. Johann in Müstair als Zeuge karolingischer Kulturpolitik*, in: Karl der Grosse und Europa. Symposium. Hrsg. von der Schweizerischen Botschaft in der Bundesrepublik Deutschland in Zusammenarbeit mit dem Deutschen Historischen Museum, Frankfurt am Main 2004, S. 55-66.
- Hans Rudolf Sennhauser (Hrsg.), *Wohn- und Wirtschaftsbauten frühmittelalterlicher Klöster*. Internationales Symposium, 26.9.-1.10.1995 in Zurzach und Müstair, im Zusammenhang mit den Untersuchungen im Kloster St. Johann zu Müstair, Veröffentlichungen des Instituts für Denkmalpflege an der Eidgenössischen Technischen Hochschule Zürich, Bd. 17, Zürich 1995.
- Hans Rudolf Sennhauser, *Müstair*, in: Reallexikon der Germanischen Altertumskunde, Bd. 20, begründet von Johannes Hoops, hrsg. von Heinrich Beck, Dieter Geuenich und Heiko Steuer, Berlin/New York 2002, S. 372-381.
- Hans Rudolf Sennhauser (Hrsg.), *Frühe Kirchen im östlichen Alpengebiet. Von der Spätantike bis in ottonische Zeit*, Bde. 1 und 2, Bayerische Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-Historische Klasse. Abhandlungen. Neue Folge, Heft 123. Schriften der Kommission zur vergleichender Archäologie römischer Alpen- und Donauländer, München 2003.

Hans Rudolf Sennhauser (Hrsg.), *Müstair, Kloster St. Johann*. Band 2, Münzen und Medaillen. Mit Beiträgen von José Diaz Tabernero und Christian Hesse, Veröffentlichungen des Instituts für Denkmalpflege an der ETH Zürich, Bd. 16.2, Zürich 2004.

Alfred Wyss, *Müstair, Kloster St. Johann*. Pflege der Wandbilder in der Klosterkirche, in: Wandmalerei des frühen Mittelalters. Bestand, Maltechnik, Konservierung, hrsg. von Matthias Exner, ICOMOS. Hefte des Deutschen Nationalkomitees XXIII, München 1998, S. 49-66.

Alfred Wyss, Hans Rutishauser und Marc Antoni Nay (Hrsg.), *Die mittelalterlichen Wandmalereien im Kloster Müstair*. Grundlagen zu Konservierung und Pflege, Veröffentlichungen des Instituts für Denkmalpflege an der ETH Zürich, Bd. 22, Zürich 2002.

Jahresberichte des Archäologischen Dienstes Graubünden und der Denkmalpflege Graubünden 1998-2003, hrsg. vom Archäologischen Dienst Graubünden und der Denkmalpflege Graubünden, Chur.

Concept d'utilisation

Müstair, Kloster St. Johann

Nutzungskonzept Westtrakt / Norpertrakt

Grundlagen: Gesamtkonzept R. Lanzberg
 angepasstes Gesamtkonzept H. Spirig
 Planung Westtrakt-Museum (Priorin, Goll, Burkhardt, Spitaler)
 Anpassung nach Planung Plantaturm-Museum (Priorin, Goll, Burkhardt, Spitaler)
 Gespräch mit Frau Priorin vom 23.1.2001 plus Aussage vom 18.9.2001

Anlass: Das vorliegende Konzept stellt den aktuellen Planungsstand dar, weil er etlichen Beteiligten nicht präsent ist. In Auftrag gegeben von der Stiftung Pro Kloster St. Johann und von der Denkmalpflege vom 13.12.2000.

Grundsätzliches:

- Weil das neue Museum den Plantaturm in Anspruch nimmt, wurde dem Konvent versprochen im Bereich des alten Museums Ersatz dafür zu schaffen.
- Die Platzierung des Bauarchivs und der Bibliothek sind in der Baukommission beschlossen worden.

ERDGESCHOSS

Das Erdgeschoss gehört im Prinzip zur Klausur mit folgenden Ausnahmen:

- 19** **Bauarchiv:** Erdgeschoss des Bauarchivs (nur vom 1. OG her erschlossen, ev. auch vom Keller 57).
- 57** **Keller Gesindehaus:** heute Keller des Pächters, zukünftig eventuell Magazin der Bauzentrale und Bauforschung.
- 21** **Norpertsaal:** Zugang zu den romanischen Fresken für Fachleute und gelegentliche Führungen.
- 25 / 26** **Ulrichskapelle:** Zugang zu den romanischen Fresken für Fachleute und gelegentliche Führungen.
- 27** **Turmkeller:** Kellerraum, aber auch Zugang zu 21 und 26 (besser als der Umweg durch andere Klausurteile).
- 29** **Pfortengang:** Anlieferung der Konsumgüter des Klosters.
- 34** **Klosterpforte und Treppe ins 1. OG** zum Gästetrakt im Südteil des Westtrakts, zum Administrator und zu den Sprechzimmern.

1. OBERGESCHOSS

Im Süden Gästeflügel, in der Mitte Klausur mit Verwaltung, Bibliothek und Archiv und im Norden Bauarchiv, «Bauhütte», Forscher mit separatem Zugang.

- 122** **«Bauhütte»:** Arbeitsräume für Bauzentrale, Bauforscher und externe Forscher, auch Büro für Bauarchiv und Museum.
- 88** **Bauarchiv:** zugänglich von Raum 122, für Klosterfrauen aus Raum 89.
- 84–86** **Castelmursuite:** Arbeits- und Besprechungsraum für Baubeauftragte bis das Gesindehaus zur Verfügung steht.
Später nur noch Zugang zur spätgotische Stube für Fachleute und gelegentliche Führungen, sonst Klausur.
- 89** **Bibliothek** und Ablage der Verwaltung (Raum 93), ungeheizter Raum.
- 90** **Klosterarchiv**, wie bisher.
- 91 / 92** **Niklauskapelle** (Noviziatskapelle, Spiritual, Aufbahrung).
- 93** **Klosterverwaltung** (heizbar)
- 94** **Zugang** zur Klosterverwaltung und zum Spiritual.
- 95** **Klausurgang.**
- 96** **Klausurgang** vom Noviziat (141) durch Gang 120 in den Schwesternchor.
- 97** **Administrator, Spiritual.**
- 98** **Gästempfang und Warteraum.**
- 100 / 104 ff.** **Gästeflügel** im 1. OG des Westtrakt-Südteils und im Südtrakt.
- 102** **Frühstückszimmer des Administrators bzw. Ausweichzimmerchen.**
- 120** **Klausurgang.**
- 120 / 121** **Sprechzimmer.**

2. OBERGESCHOSS

Alles Klausur, im Norden Noviziat (Aufteilung und Zwecksbestimmung ist Sache der Schwestern). Im Gesindehaus die «Bauhütte».

- 169 / 171** **«Bauhütte»:** Arbeitsräume für Bauzentrale, Bauforscher und externe Forscher, auch Büro für Bauarchiv und Museum.
- 141 / 142** **Noviziat, Noviziatsstube** und weitere Raumbedürfnisse der Schwestern
Neuer Vorschlag der Priorin: **Depotraum** für bewegliches Kulturgut – ideal, weil man durch die Räume 141 und 142 auch zum Depot im Westtraktestrich gelangt, ev. auch direkte Verbindung ins Plantaturm-Museum.
- 143–147** **Zukünftige Abtei oder Noviziat, Noviziatsstube.**
- 146** **Noviziatstreppe** zum Chor.
- 149 ff.** **Zellengeschoss.**

Nutzungskonzept Westtrakt / Norpertrakt

Müstair, Kloster St. Johann, 30. Januar 2001 / J. Goll

FARBLEGENDE:

«Bauhütte»: für Museum,
Bauarchiv, Bauzentrale, Forschung

Anlieferung
Gäste
Administrator

Klausur
Halbklausur (kontr. Besuche)
Noviziat

